NUMERO 237. BUREAUX : rue du 24 Février (ci devant Valois), 10. 1851. — LUNDI 25 AOUT.

L'ABONNEMENT
pour Paris et les départemens :
TROIS MOIS. 12 F. | SIX MOIS... 22 F.
UN AN.... 40 F.
POUR LES PAYS ÉTRANGERS, se reporter au tableau qui sera publié dans le journal, les 10 et 25 de chaque mois.
Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois.

LE CONSTITUTIONNEL,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, UNIVERSEL.

S'adresser, franco, pour la rédaction, à M. BONIFACE.
Les articles déposés ne sont pas rendus.
On s'abonne, dans les départemens, aux Messageries et aux Directions de poste. — A Londres, chez MM. GOWIE et FILS. — A Strasbourg, chez M. ALEXANDRE, pour l'Allemagne.
S'adresser, franco, pour l'administration, à M. DENAIN, directeur.
Les annonces sont reçues au bureau du journal; et chez M. PANIS, régisseur, 10, place de la bourse.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

PARIS, 24 AOUT.

UN CRI DE RESISTANCE

CONTRE LE VŒU PRÉVU DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Qu'est-ce donc? Qu'y a-t-il? Quel cri d'alarme! Voici un républicain de la veille et des plus illustres, ex-membre du gouvernement provisoire, de la commission exécutive et de l'administration du général Cavaignac, M. Marie, le voici qui se jette, bouillant et effaré, sur la brèche pour défendre la République contre la menace d'une invasion! Quelle invasion? Celle des conseils généraux dans la politique, et qui plus est dans la politique constituante. M. Marie, resté sur le champ de bataille lors des élections de la Législative, s'est réfugié dans une revue hebdomadaire, intitulée *la Politique nouvelle*; il illumine de son éclat l'obscurité de ce recueil; c'est là qu'il s'est élevé une tribune, où il apparaît à de rares intervalles, dans les grands dangers de la patrie. C'est là qu'il a combattu la révision, qui serait à ses yeux la ruine de la République; car, en même temps qu'il proclame la République éternelle, il regarde sa Constitution comme un de ces monumens incapables de supporter la moindre et la plus indispensable des réparations, et auxquels on ne peut toucher sans faire crouler tout.

C'est à cette même tribune qu'il vient signaler le péril de l'intervention des conseils généraux sur le terrain de la révision. S'ils y mettent le pied, ils ouvrent une source de maux incalculables, ils brisent l'unité de la France, ils déchaînent l'anarchie, le fédéralisme, la guerre civile. M. Marie leur déclare que, du moment où ils émettraient un vœu pour la révision, tout serait perdu, à moins qu'il n'y eût absolument rien de compromis. Ces sortes de contradictions abondent chez l'auteur.

Il y a deux hommes dans M. Marie : l'orateur et l'écrivain. Le premier est didactique, il argumente. Le second est tout lyrique, il pindarise. L'orateur va pédestrement, et d'un pas assez sûr; il y voit clair. L'écrivain a des ailes, et monte si vite et si haut, que les choses ne lui apparaissent plus qu'à travers les nuages; elles prennent à ses yeux des proportions monstrueuses et changent à tout instant de formes. Aussi il exagère, il atténue; il affirme, il se rétracte; il dit le pour et le contre dans la même page. Tel est le caractère de l'écrit qui nous occupe.

Le mouvement révisionniste, par exemple, transporté dans les conseils généraux, est qualifié par lui de mouvement révolutionnaire. L'instant d'après, il le reconnaît pour légal. Il lui reproche d'être sans valeur en droit, et il ne conteste pas à ces conseils le droit d'émettre des vœux politiques; il lui reproche de soulever des dangers immenses en fait, et ces dangers sont des chimères, comme on va le voir.

Pourquoi d'abord une manifestation des conseils généraux serait-elle sans portée et sans valeur? S'il devait en être ainsi, les adversaires de la révision ne mettraient pas tant d'ardeur dans leurs efforts pour prévenir cette manifestation inutile. M. Marie pose en fait que le pétitionnement, élevé à des proportions jusqu'alors inconnues en France, a été impuissant et vain, et il en conclut qu'il en sera de même des vœux émis par les assemblées de département. Mais qui est-ce qui vous autorise à affirmer l'impuissance et l'inefficacité du pétitionnement? Est-ce que la révision demandée par les pétitionnaires n'a pas obtenu une majorité considérable dans l'Assemblée? Qui vous dit que cette manifestation d'un si grand nombre de citoyens n'a pas déterminé la conviction et le vote d'un certain nombre de représentans? L'opposition a contesté, nous le savons, la spontanéité et la sincérité du vœu public exprimé par les pétitions? Eh bien! C'est là une raison morale pour les conseils généraux d'intervenir, et de nous faire connaître sur ce point leur opinion. Leur vœu de révision n'eût-il pour objet que de certifier sincère et véritable le sentiment populaire qui a dicté les pétitions de leurs départemens respectifs, qu'il offrirait encore l'avantage de restituer à ces démonstrations antérieures, ce qu'on a cherché à leur ravir de leur légitime autorité. Le vœu d'un conseil de département, ce sera un contre-seing apposé sur le pétitionnement local. C'est un certificat d'honneur que les membres de ces assemblées doivent à la population qu'ils représentent. Elle a été calomniée; à eux de la justifier; pour la plupart, ils étaient sur les lieux, quand les pétitions se sont signées. Ils savent la vérité sur ce grand mouvement d'opinion. Qu'ils en témoignent!

La manifestation des conseils généraux aura donc ce premier effet de sanctionner le pétitionnement, ce qui n'est ni sans portée, ni sans valeur. Ce n'est pas tout. Croit-on que l'opinion de ces représentations locales n'ait pas sa valeur propre et intrinsèque? Vous nous dites : Ce sont des corps administratifs, ils n'ont pas été nommés pour se mêler de politique. Mais l'expression de certains vœux est une de leurs attributions légales; vous convenez vous-mêmes qu'ils peuvent émettre des vœux politiques : Ils ont été nommés par une population qui les savait investis de ce droit-là. Qui vous répond qu'ils n'ont pas été nommés précisément pour l'exercer? Les membres des conseils généraux ne représentent donc pas seulement qu'eux-mêmes, comme vous le prétendez; les vœux qu'ils expriment ne sont pas seulement des pétitions individuelles. Ce sont des vœux collectifs émanés d'assemblées représentatives issues du suffrage universel. Les membres des conseils généraux ne procédant pas d'un vaste scrutin de liste, étaient connus de leur électeurs, et ces derniers savaient dans quels sens leurs représentans émettraient des vœux politiques s'ils avaient à en exprimer.

Après cela, il vous plaît d'exclure des vœux politiques permis aux conseils-généraux, ce qui se rapporte à la révision. Mais sur quoi se fonde cette exclusion arbitraire? Sous la monarchie, leur avez-vous interdit de se prononcer sur la réforme électorale? Au contraire, vous les avez excités à s'en expliquer. La réforme électorale, c'était la révision d'alors. Vous les en avez saisis. Eh bien! la révision, c'est la réforme du régime actuel. Pourquoi voulez-vous les en dessaisir? L'une et l'autre question sont identiques; elles touchent à la constitution des grands pouvoirs de l'Etat. Il y a donc là un droit fondé sur des antécédens et sur vos propres doctrines : il y a là un droit qui a une portée et une valeur.

Voilà pour le droit. En fait, où sont les dangers? Vous voyez, dites-vous, l'unité politique de la France menacée; vous voyez avec terreur les communes soulevées contre les arrondissemens, les arrondissemens contre les chefs-lieux, les chefs-lieux contre la capitale. Tout est en feu, le tableau flamboie, mais ce ne sont là que de sinistres chimères. Parlons raison. Mais quoi? parce que tel conseil général votera dans un sens et tel autre conseil dans le sens contraire, voilà la guerre allumée entre les dissidens. Votre imagination vous abuse étrangement. Chacune de nos représentations locales à tous les degrés vote dans son indépendance, et ne va pas déclarer la guerre à ses voisines pour cause de dissentiment en matière de vœu politique. Les conseils d'arrondissement, qui ayant peu d'attributions, ont très peu de vitalité même administrative, se sont émus en présence des périls de la situation politique, et un assez grand nombre d'entre eux se sont prononcés sur la révision, d'autres se sont abstenus. Tout s'est passé, à ce qu'il nous semble, le plus paisiblement du monde; on n'a pas entendu parler de guerre civile entre arrondissemens. Il en sera de même des conseils généraux. C'est ce dont nous sommes témoins à peu près tous les ans. Les périls de fait, dont s'effraie M. Marie, sont des fantômes qui flottent à ses yeux dans les espaces où il s'envole.

Que reste-t-il donc? Cette éternelle objection : les conseils généraux fussent-ils unanimes pour demander la révision, la minorité de l'Assemblée ne se rendra point; elle la refusera. Fort bien. Il n'en est pas moins vrai que l'opinion du pays sera bien constatée, et l'invincible résistance de la minorité au vœu public, le sera aussi. Si donc la manifestation des conseils généraux ne servait pas à obtenir la révision, elle servirait à faire les élections de l'Assemblée. Ce serait encore un service rendu à la France.

F. BOILAY.

On voit, d'après les états de douanes des sept premiers mois de l'année, publiés par *le Moniteur*, que l'activité du mouvement industriel et commercial se soutient autant qu'on pouvait l'espérer, en présence des incertitudes politiques qui pèsent sur la situation.

Les journaux rouges, toujours disposés à nier le bien et à exagérer le mal, prétendent trouver la preuve d'un grand ralentissement des affaires dans la diminution que présente le produit des droits de douanes à l'importation. Il est très vrai que les douanes, qui avaient rapporté 69 millions au trésor pendant les sept premiers mois de l'année dernière, n'ont donné que 65 millions pendant la période correspondante de cette année, ce qui fait une réduction de 4 millions. Mais on a bien soin de ne pas parler de la cause toute spéciale de cette diminution. C'est uniquement des droits sur les sucres que provient l'affaiblissement des recettes. Ainsi, le déficit sur les sucres coloniaux est de 5 millions, et, par conséquent, supérieur à la diminution signalée dans le revenu de la douane.

Maintenant ne sait-on pas que le déficit de la douane sur les sucres coloniaux est plus que compensé par l'augmentation des contributions indirectes sur les sucres indigènes? Le trésor, en réalité, n'a donc rien perdu. Si les colonies souffrent, la faute n'en est pas au gouvernement actuel, mais à ceux qui, après avoir prononcé la brusque émancipation des noirs, semblent prendre à tâche d'empêcher le travail d'y renaître, en entretenant une funeste agitation dans les esprits. On est venu, du reste, au secours de nos possessions d'outre-mer, en leur accordant récemment la faveur d'un droit différentiel, et les affaires sur les sucres, paralysées momentanément par l'attente de la nouvelle loi, ont commencé à se ranimer.

Il n'y a donc pas d'optimisme à dire, qu'abstraction faite des sucres qui se trouvaient dans des circonstances exceptionnelles, l'activité se soutient dans la plupart des branches industrielles et commerciales. Si l'importation de quelques articles a un peu décru, il y a accroissement sur d'autres, et la situation a peu varié dans son ensemble. Ce que nous admettons sans difficulté, c'est que les transactions ne se développent pas comme elles le feraient certainement si elles n'étaient pas entravées par les inquiétudes qui règnent sur l'avenir. Plus nous approchons du terme fatal assigné par la Constitution à l'expiration de tous les pouvoirs, plus les affaires tendent à se resserrer, et plus on évite de prendre des engagemens. C'est ce que prouvent d'une façon manifeste les derniers états publiés par la Banque de France. Il faut bien nous résigner à vivre au jour le jour, jusqu'à ce que le gouvernement et l'Assemblée se décident à écouter la voix de l'opinion publique et à prendre les mesures nécessaires pour nous rassurer sur cette date de 1852 que les rouges aiment à faire *flamboyer* à nos yeux.

Ce qui contribue surtout à maintenir l'activité commerciale, ce sont les progrès de nos exportations de toute sorte. On comprend en effet que notre commerce extérieur ne soit pas arrêté dans ses développemens par les appréhensions politiques qui agissent sur le commerce intérieur. Notre agriculture trouve un soulagement à ses souffrances dans le débouché de plus en plus considérable que ses produits obtiennent à l'étranger. Nos exportations de céréales ne se ralentissent pas, et nous ne croyons pas que nos exportations de vins aient jamais atteint un chiffre aussi élevé. Quant à nos produits manufacturés, ils ne restent pas en arrière, et ils sont de plus en plus recherchés par les pays avec lesquels nous sommes en relation d'échanges. Tissus de coton, de laine ou de soie, porcelaines, verres et cristaux, machines et mécaniques, modes, sucres raffinés, tous ces articles sont en voie de grand accroissement.

Le relevé comparatif du mouvement de la navigation présente également des résultats favorables. Le tonnage des navires entrés pendant les sept premiers mois de l'année, a été de 1,258,000 tonneaux, tandis qu'il n'avait été que de 1,150,000 l'année dernière; l'augmentation est encore plus forte à la sortie, comme on devait s'y attendre d'après l'accroissement de nos exportations, et le tonnage des navires expédiés de nos ports, s'est élevé de 947,000 tonneaux à 1,134,000.

J. BURAT.

ALGÉRIE.

Au moment où le conseil d'Etat étudie le gouvernement de l'Algérie, afin d'apprécier le mode d'administration qui peut y développer le plus rapidement l'élément colonisateur, il peut être utile de faire connaître, dans un résumé succinct, les procédés suivis par le régime actuellement en vigueur. Le but, tout le monde est d'accord sur ce point, c'est la colonisation, c'est-à-dire la mise en œuvre des terres arables par une population européenne, qui puisse, soit avec ses propres ressources, soit avec le concours de la race indigène, peu à peu assouplie et perfectionnée, tirer parti de la fertilité du sol, de la beauté du climat, de la variété des cultures. Pour atteindre promptement ce but, il n'est pas de plus sûr moyen que de stimuler l'activité humaine par des encouragemens, que de lui faire sentir la tutèle d'une protection éclairée et bienveillante. De là le système des primes, qui a cet immense avantage de créer l'émulation parmi les colons, et de ne récompenser que les résultats acquis.

L'administration a appliqué avec une intelligente sollicitude le système des primes aux défrichemens et aux irrigations. Les petits concessionnaires le plus souvent ne possèdent pas un avoir suffisant pour faire face aux travaux de construction et de culture. En attendant la première récolte, il faut presque toujours leur venir en aide. Dans le principe, on leur allouait une subvention en matériaux jusqu'à concurrence d'une somme de 600 fr. Dans la pratique, cet usage donnait lieu à des abus de plus d'une sorte. On le supprima. Ces subventions furent remplacées par des primes de défrichemens. Les préfets et les généraux commandant les divisions sont autorisés à en délivrer, selon l'importance du travail, jusqu'au chiffre de 200. On ne tarda pas à constater les excellens effets de cette innovation heureuse. Des localités autrefois incultes et inhabitées se sont couvertes comme par miracle de belles exploitations. Il en a été de même pour la construction des norias. Personne n'ignore que, dans les pays méridionaux et notamment en Algérie, où l'eau est rare, les norias sont le procédé d'arrosage le plus commode et le plus efficace. Pour ne citer que des exemples récens : le 8 juillet 1851, le ministre de la guerre a autorisé l'allocation de primes à cinquante constructeurs de norias dans les environs d'Oran. Ces primes s'élèvent à 20,000 fr. Le 7 juillet il a, de plus, décidé que des primes de 300 à 400 fr. seraient accordées aux dix premiers cultivateurs qui construiront des norias aux environs de Bone.

On a compris aussi la nécessité de seconder l'établissement de moulins à farine et de moulins à huile. Dans la province d'Alger, de nombreux moulins parfaitement installés, fonctionnent déjà. Partout où les besoins s'en font sentir, il s'en crée de nouveaux. Il était donc inutile d'y encourager l'industrie minotière. Dans le département d'Oran, la situation est la même; mais dans la province d'Alger ou celle de Constantine, les colons ne peuvent, faute de moyens suffisans de mouture, utiliser leurs récoltes en céréales. Le 7 février 1851, cinq primes de 600 fr. chacune ont été allouées à autant de colons de Dellys, d'Orléansville et de Medeah, pour les aider à achever leurs moulins. Le 30 mai dernier, sept primes montant ensemble à 5,000 fr. ont été attribuées à des colons de Bougie, de Philippeville, de Bone et de la Calle. On a pareillement accordé des secours aux constructeurs de moulins à huile, en même temps que des ordres étaient donnés pour multiplier les plantations déjà si nombreuses d'oliviers. Le 1er octobre 1850, six primes de 400 à 600 fr. ont été allouées aux constructeurs des six meilleurs moulins à huile, en état de fonctionner dans le département d'Alger. Une décision du 2 avril 1851 a accordé une faveur analogue à deux colons de Mascara. Le 7 mars et le 12 mai 1851, des allocations, au nombre de six et comprenant 2,350 fr., ont été distribuées dans les cercles de Bone, de Philippeville et de Constantine.

Pour favoriser la culture de la soie, du coton et de la cochenille, un arrêté ministériel du 13 juin 1848, a offert aux colons qui n'auraient pas l'emploi de leurs produits, des facilités importantes. En ce qui concerne l'industrie sericicole, les cocons sont achetés par l'administration, qui les fait dévider et filer dans ses pépinières. La soie est ensuite vendue par l'intermédiaire de la chambre de commerce. Le chiffre des achats peut servir à indiquer le rapide progrès de cette production. En 1848, l'administration a acheté pour 6,350 fr. de cocons. En 1849, elle en a acheté pour 12,994 fr., en 1850, pour 28,287 fr. En 1851, les préfets de Constantine et d'Alger, pour subvenir aux achats, ont dû solliciter et obtenir, en dehors des ressources habituelles du budget local, un crédit supplémentaire de 50,000 fr. qui leur a été accordé par une décision du 4 juillet. Ajoutons que cette mesure a été bien peu onéreuse à l'Etat. En effet, en 1850, pour cette opération d'achat, de dévidage, de filage, d'expédition et de revente, l'administration n'a été à découvert que d'une somme de 64 fr. Des résultats analogues ont été obtenus pour le coton et pour la cochenille.

Un autre fait atteste l'action intelligente de l'administration. C'est la construction d'un grand nombre de travaux d'utilité publique, dont la dépense a été couverte par des contributions volontaires des indigènes. Rien ne prouve mieux la confiance qu'inspire aux Arabes notre domination, que les voir, eux les plus avares et les plus soupçonneux des hommes, se cotiser, tribu par tribu, comme le feraient les communes en France, et placer leur argent entre les mains de nos ingénieurs et de nos entrepreneurs de bâtimens. Des fondoucks, des bains maures, des bazars, des édifices consacrés au culte, se sont élevés ou vont s'élever, aux frais des indigènes, dans la province d'Alger. Dans la province d'Oran, entr'autres travaux de même nature, nous citerons le remarquable ouvrage du Sig, exécuté à frais communs par les colons européens et par les cultivateurs arabes pour l'irrigation de leurs terres. Dans la province d'Oran, les villes de Tiaret, Mascara, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen sont reliées entr'elles par des caravanserails qui marquent les gîtes d'étape et qui ont été construits avec l'argent des tribus. La route de Constantine à Biscara est également jalonnée par des maisons des hôtes qui ont la même origine. Une société d'indigènes a créé à Philippeville un moulin à farine, près de Bougie; un pont jeté sur l'Oued-Summan, coûtera 350,000 fr. Cette somme a été trouvée par une contribution volontaire des Kabyles. Enfin, sur tous les points de l'Algérie, des marchés, des bazars, des maisons d'école, des bains, des maisons des hôtes s'élèvent sans que ces dépenses nécessaires grèvent en rien le budget de la métropole.

HENRY CAUVAIN.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Dans l'Allier, le conseil de la Palisse a émis le vœu que la Constitution soit révisée.

Dans la Dordogne, les conseils de Bergerac et de Nontron ont émis le même vœu.

Dans l'Aube, ceux de Bar-sur-Aube et de Nogent-sur-Seine ont également émis le vœu de révision de la Constitution.

Dans l'Eure, le conseil d'Elbeuf a émis le vœu « que la Constitution soit légalement » révisée et notamment dans celles de ses dis- » positions qui établissent des prohibitions » gênant le libre choix du pouvoir exécutif » par les électeurs. »

Dans le Gard, le conseil d'arrondissement d'Alais a émis un vœu en faveur de la révision légale de la Constitution. Ce vote a été formulé à l'unanimité.

Nous trouvons dans les journaux de Nantes le récit de l'accueil empressé qui a été fait à M. Maurice Duval, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer.

La carrière administrative de M. Maurice Duval est connue de toute la France; et les qualités éminentes qui le distinguent sont surtout appréciables aujourd'hui, en raison du prix que les dangers présens de la société donnent à la résolution et au courage.

Autrefois, au milieu de l'aveuglement des esprits qui a conduit le pays dans le gouffre de février, les Nantais eux-mêmes trouvaient la fermeté et l'énergie de M. Maurice Duval excessives, et ils avaient le tort de l'insulter. Aujourd'hui, éclairés par l'expérience, ils vont spontanément donner des aubades à celui à qui ils donnaient des charivaris; ce retour honore tout le monde, la ville de Nantes autant que l'ancien administrateur.

L. BONIFACE.

Un affreux malheur vient de frapper une des familles les plus justement honorées et les plus aimées de notre pays. Mercredi, 20 août, M. Alexis de Valon, gendre de M. Gabriel Delessert, qui était au château de Saint-Priest, dans la Corrèze, avec toute la famille de sa jeune femme, voulut donner à quelques-uns de ses hôtes le plaisir d'une promenade sur un étang, dans un canot qu'il dirigeait lui-même. Un brusque accident fit chavirer le bateau : toutes les personnes furent sauvées, excepté M. de Valon, dont le corps n'a été retrouvé que sans vie. Il était très bon nageur; mais la corde de la voile s'était embarrassée dans ses jambes et l'avait retenu. M. Alexis de Valon, qui laisse dans un deuil inexprimable deux familles, était un jeune homme des plus distingués par le caractère comme par l'esprit. Il s'était annoncé dans les Lettres par de gracieux récits de voyage en Grèce, qui respiraient l'enthousiasme et la fraîcheur de la jeunesse. Des études sérieuses n'avaient cessé de s'ajouter, pour le mûrir, à ce premier fonds de qualités aimables. On a lu de lui plusieurs charmantes nouvelles, dans lesquelles la connaissance du cœur s'unit à celle du monde, et qui ont été récemment recueillies en volume. La *Revue des Deux-Mondes* publiait de lui, il y a peu de semaines encore, un travail historique intéressant et approfondi sur la conspiration de Favras. Enfin M. Alexis de Valon, à toutes les qualités qui font le bonheur et le charme de la société et de la vie de famille, joignait les mérites sérieux qui n'eussent pas tardé à le recommander à l'estime et à l'attention de tous. Enlevé si jeune aux

---

FEUILLETON DU CONSTITUTIONNEL, 25 AOUT.

THÉATRES.

Mercadet, comédie en trois actes, de feu de Balzac.

Le nom d'un homme comme M. de Balzac impose naturellement, même quand on doit parler d'une œuvre posthume. D'ailleurs, il y a trop peu de temps que nous avons perdu le célèbre romancier, pour qu'on puisse lui appliquer dans sa rigueur cette maxime « qu'on ne doit aux morts que la vérité. » Si M. de Balzac vivait encore, nous nous sentirions plus libre. Il faut donc commencer par dire l'effet de la représentation de *Mercadet*, comédie en trois actes de feu Balzac, donnée hier au Gymnase. Avant le lever du rideau, la salle était sous le coup d'une visible émotion. On attendait la pièce avec anxiété; on l'a écoutée dans une attention profonde, et elle s'est terminée au bruit de frénétiques applaudissemens. C'est un très grand succès, en partie justifié, si l'esprit étincelant, si l'audace des situations, si l'observation profonde, suffisent à faire une comédie complète.

M. de Balzac n'a donné que quatre pièces, *Quinola, Vautrin, la Marâtre*, et un mélodrame en collaboration à la Gaîté; mais au moment où la mort le surprit, il avait d'autres œuvres dramatiques en portefeuille; toute sa vie il songea au théâtre, et nous nous souvenons de lui avoir entendu dire qu'il s'était préparé par le roman à la comédie. Nul de ce temps n'avait plus que lui, croyons-nous, l'étoffe d'un auteur comique. Il n'est pas une de ses pièces, si défectueuse qu'elle soit dans l'ensemble, où ne se trouve la marque de sa supériorité, et qui ne contienne des scènes magistrales. M. de Balzac cherchait encore sa voie; les conditions du théâtre, si différentes de celles du livre, l'embarrassaient; nous n'avons de lui que des embryons, mais par ce qu'il nous a laissé, on juge facilement ce qu'il aurait pu faire. C'est bien certainement un poète dramatique qui nous a été enlevé.

La pièce jouée hier au Gymnase est une des premières de M. de Balzac; elle remonte à 1840, et fut écrite avant *Quinola*. La pièce était en cinq actes, elle avait pour titre *le Faiseur*, l'auteur la fit imprimer; elle existe tirée à cinq exemplaires; et elle a été présentée, du vivant de M. de Balzac, à la Comédie-Française. On demanda des changemens auxquels M. de Balzac ne consentit pas. Il était intraitable, comme tout auteur à son début. Plus tard nous l'avons vu accommodant au point de refaire deux fois, pendant les répétitions, un acte de *Quinola*, sur les simples observations des acteurs; il faut dire, par exemple, qu'à la première lecture de son *Quinola*, M. de Balzac vint avec un manuscrit dont trois actes seulement sur cinq étaient écrits, et qu'il improvisa les deux derniers, tout en ayant l'air de trouver sur les pages blanches le dialogue qu'il déclamait couramment.

Après la mort de M. de Balzac, il a été question de monter *le Faiseur* au Théâtre-Français, mais on recula devant les cinq actes tels qu'ils étaient, et on recula aussi devant l'idée de faire arranger la comédie pour la scène, comme si c'eût été une véritable impiété. Du Théâtre-Français, *le Faiseur* alla à la Gaîté; enfin c'est lui que nous avons reconnu au Gymnase sous le nom de *Mercadet*, et réduit à trois actes.

Puisque le Gymnase s'est décidé à jouer la comédie, il a bien fait de la rendre possible. Les cinq actes n'eussent pas supporté la représentation; le travail de l'arrangeur est, du reste, d'autant plus habile, qu'il ne se sent pas, que l'originalité de M. de Balzac reste, et que la collaboration mystérieuse a, sans doute, surtout consisté en coupures intelligentes. Il n'y a eu qu'un caractère et une situation de modifiés, et n'en déplaise à l'ombre de Balzac, nous dirons encore que parmi les mots ajoutés par le collaborateur, plusieurs sont dignes du défunt; même le meilleur mot et le plus franchement comique de la pièce, celui qui a produit le plus d'effet, ne se trouvait pas dans le manuscrit original.

En 1840, on était dans la fièvre des entreprises en commandite. Il y eut des fortunes impossibles, et des mystifications qui paraissent incroyables aujourd'hui, à dix ans de distance. M. de Balzac s'inspira des fureurs de l'agiotage, et voulut mettre les *faiseurs* sur la scène. On sait comme il connaissait tout ce monde des charlatans, des usuriers; comme il avait pénétré le secret de ces existences problématiques, dont la cohue parisienne s'étonne sans les comprendre. Les personnages de la pièce ont plus d'une fois vécu dans les livres de M. de Balzac. Ce sont, pour ainsi dire, toutes figures de connaissance que nous retrouvons, et la comédie du théâtre nous ramène en plein à la *Comédie humaine*. — D'ailleurs, peu d'intrigue, dramatiquement parlant; une simplicité de moyens presque naïve. M. de Balzac procède à la grande manière, et tend avant tout à l'analyse des caractères et à la création des types.

Mercadet par plus d'un côté ressemble à César Birotteau, dont il a l'invention et les ressources sinon la probité; d'autre part, il est de la famille des du Tillet, de l'illustre Gaudissart et de tant de faiseurs, banquiers, hommes d'affaires, courtiers, dont les livres de M. de Balzac sont pleins. Qu'est-ce que ce Mercadet? d'où vient-il? où va-t-il? Son origine se perd dans la nuit des reports, des différences, des transactions équivoques, et des courtages douteux; c'est un banquier si l'on veut, un spéculateur, un faiseur. Venu au monde avec de la fortune, il eût été honnête; né pauvre, il ne choisit pas les moyens de s'enrichir, il les accepte comme ils se présentent. Dans un certain monde, on l'appelle « *le Napoléon des affaires.* » Il en a manipulé de toutes sortes, en effet, bonnes ou mauvaises, spéculant sur tout, sur la sottise de ses semblables autant que sur les matières premières. Dix fois il est arrivé au pinacle, dix fois il est retombé plus bas que son commencement; mais, sur ces entrefaites, le luxe lui est venu. Il a maison, femme et fille; on le croit riche. Un jour son associé Godot s'est enfui aux grandes Indes avec la caisse : cette fuite a achevé de faire croire qu'il y avait une caisse dans la maison Mercadet et Ce.

Finalement, le premier acte de la comédie a pour mission de nous montrer à nu l'intérieur des Mercadet : un bel appartement, des domestiques en livrée, un grand dîner commandé, un gendre qu'on attend; seulement l'argenterie est au mont-de-piété, les gages des gens ne sont pas payés, les fournisseurs refusent de fournir, et la mère ainsi que sa fille n'ont seulement pas de toilette pour recevoir le futur gendre, M. le comte de Brives. Luxe et indigence, comme vous voyez. Voici Mercadet aux prises avec la situation. On lui annonce que « ces *Messieurs*, » attendent. Ces Messieurs sont les créanciers. — Eh bien! faites entrer ces Messieurs, dit-il résolument.

Aussi bien, dans un tel embarras, à qui Mercadet s'adresserait-il? Son crédit est usé; impossible pour l'instant de nouer des relations nouvelles; donc il faut compter sur les anciennes. Déjà Mercadet s'est assuré de son dîner en se faisant avancer par la cuisinière qui demande ses gages, mille écus qu'elle a à la caisse d'épargne; la toilette de sa femme et de sa fille, le trousseau et le bal de noce, c'est à ses créanciers qu'il les demande. Il faut voir Mercadet dans ses rencontres avec « ces Messieurs! » Autant de duels dont il sort vainqueur! Comme il les manie, ces pauvres coquins de second ordre, ces usuriers, ces courtiers, ces entremetteurs! Vraiment, notre homme a du génie! il n'en faudrait pas tant pour s'enrichir honnêtement; mais si l'on veut escamoter la fortune en un tour de main, et qu'on n'ait pas la patience de l'attendre et de la demander au travail méthodique et à la probité, tout ce génie-là est forcément bien mal employé et aboutit parfois à la police correctionnelle.

Il n'y a point de police correctionnelle à craindre pour Mercadet. Notre faiseur travaille en toute sécurité. M. de Balzac, c'est là son plus grand tort, est plein de faiblesse pour lui; il s'est laissé séduire par l'esprit vif, l'imagination et la spirituelle coquinerie du Mercadet; il le protége, il le soutient, et vous verrez qu'au dénoûment il le récompense plus généreusement qu'un honnête homme qui aurait été honnête toute sa vie.

Nous en sommes encore aux créanciers. Pas un qui ne s'en aille vaincu, ému, dupé. Celui-ci suspend les poursuites et avance trois mille francs pour aider au mariage; celui-là, qui pleurait misère et se disait sur le grabat, met avec empressement le fond de sa bourse dans la belle affaire du pavé *conservateur*, que Mercadet fait luire à ses yeux éblouis. Il n'est pas jusqu'à un ami riche et égoïste qui ne prête son argenterie et son argent. Mais aussi Mercadet a mis la main sur son cœur. — Vrai, de vrai, le mariage n'est pas une invention, Mlle Mercadet est sur le point d'épouser le jeune comte de Brives!

Il n'y a plus d'obstacle; Mlle Mercadet est laide, mais on la croit riche; le dîner est servi; la mère et la fille ont deux toilettes superbes, le gendre va arriver. En attendant M. de Brives, on s'explique en famille, et Julie Mercadet apprend à son père qu'elle aime le jeune commis Justin, qui n'a ni sol ni maille.

— Passionnément, n'est-ce pas? fait le père.

— Passionnément...

— Pas du tout... ajoute Mercadet; mais qu'à cela ne tienne. Appelez Justin.

L'amoureux vient.

— Monsieur, vous avez une fille.

— Oui, Monsieur, et vous la croyez riche?.....

Ici l'arrangeur intervient à propos et modifie sensiblement la donnée de M. de Balzac. Dans la comédie en cinq actes, alors qu'elle s'appelait *le Faiseur*, le père Mercadet ouvrait ses livres, les montrait familièrement au commis Justin, très expert en écritures; après quoi il disait au jeune homme : « Persistez-vous dans vos intentions? — Monsieur Mercadet, pardonnez-moi mon indiscrétion, » répondait le jeune homme après s'être assuré de ses yeux que Julie Mercadet, fille d'un père ruiné, était tombée au-dessous du cours. — On a changé cela; le jeune homme a paru un peu trop formé pour son âge; on a réfléchi que le public, qui supporte les vieux scélérats par égard pour leur famille sans doute, s'intéresse difficilement aux jeunes coquins; c'est pourquoi on a mis un peu de fraîcheur sur les joues de notre Justin, on lui a donné les charmes de la jeunesse et un cœur tendre, afin d'obtenir plus de succès par un agréable contraste; et maintenant, quand l'amoureux a achevé le dépouillement des livres, il répond d'une voix émue au père Mercadet, et en levant les yeux au ciel : « Puisque ma Julie est pauvre, c'est une raison de l'aimer davantage. »

Voyez d'ici la mine que fait Mercadet. Il ne sait pas s'il doit se fâcher ou rire; il ne comprend plus rien au cœur humain, il est tout dépaysé. Allons, pense-t-il, on a gâté la jeunesse. Et puis voyant qu'il a affaire à un jeune imbécile rempli de sentiment et de générosité : — Mon garçon, je t'admire! Sois noble jusqu'au bout; sacrifie-toi; laisse-moi marier Julie à un homme dont la fortune sauvera mon honneur!

Le Justin de la comédie du Gymnase n'a, comme bien vous pensez, rien à répondre à cela. Avec le Justin de M. de Balzac c'était tout différent. Avons-nous perdu au change? M. de Balzac dirait qu'on est sorti de la vérité, qu'il faut montrer les hommes comme ils sont, jeunes ou vieux, tous égoïstes et spirituellement infâmes. L'arrangeur répond à cela qu'au Gymnase les amoureux sont tous honnêtes, et que les présenter sous un autre aspect, c'est mentir à la nature. Soit. Je ne vois pas de mal, pour ma part, à ce qu'on nous console un peu; M. de Balzac, malgré toutes les consolations imaginables, est encore assez désespérant.

Là-dessus arrive le comte de Brives, un fort bel homme en vérité, moustaches, mouche, stik, frac et jargon, un jockey, un sportman, un dandy, et tout ce qu'il vous plaira. L'acteur s'est admirablement approprié les descriptions du romancier. Je n'ai pas besoin d'entreprendre au long le récit de l'entrevue entre le futur gendre et le beau-père. Elle est digne, elle est parfaite, la scène est dialoguée de main de maître, posée, filée, incomparable enfin. Mais elle se trouve déjà dans *Robert Macaire*, à l'acte où Frédéric Lemaître traite de son mariage avec le baron de Wormspire. Le gendre et le

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

plus chères et aux plus brillantes espérances, il laisse à tous ceux qui l'ont connu, le sentiment profond que c'est une perte pour le pays que la mort prématurée de tels hommes.

SAINTE-BEUVE.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

BADE, 20 août. — Hier, le roi de Prusse, en arrivant ici, a été reçu au débarcadère du chemin de fer par S. A. R. le grand-duc. Il y avait une grande affluence de monde qui saluait le roi de ses vivats. Tout à coup trente ou quarante individus parés d'écharpes jaunes et rouges, bordées de noir et de blanc, sortirent de la foule en criant: *Vive le roi de Prusse! Vive le prince de Neufchâtel, notre seigneur légitime!* C'étaient des habitans de Neufchâtel qui étaient arrivés pour exprimer au roi publiquement les sentimens de leur dévoûment et de leur ancienne fidélité. Le roi, qui causait en ce moment avec le grand-duc, parut ne pas avoir compris cette manifestation. S. M. se rendit avec le grand-duc au château au milieu des vivats du peuple et des Neufchâtellois qui se pressaient autour de la voiture. Aujourd'hui le corps diplomatique a été présenté au roi.

(*Gazette de Carlsruhe.*)

21 août.—Aujourd'hui le roi a continué sa route pour Hechingen. Le roi de Wurtemberg, qui est actuellement en Italie, avait envoyé ici le prince Frédéric de Wurtemberg pour complimenter le roi de Prusse. (*Idem.*)

BERLIN, 21 août. — L'empereur d'Autriche partira vers la fin du mois pour aller recevoir le roi de Prusse à la frontière d'Autriche et l'accompagnera à Ischl. On pense que là les affaires d'Allemagne recevront une solution définitive, notamment en ce qui concerne l'entrée de l'Autriche entière dans la confédération germanique. Le prince de Schwartzenberg veut que cette question soit décidée avant que la diète germanique adopte aucune autre résolution. (*Gazette nationale.*)

Divers journaux allemands donnent des détails sur la réception faite au roi de Prusse dans les différentes villes qu'il a traversées et les allocutions qu'il a faites aux autorités.

A Hamm en Westphalie, l'évêque catholique ayant donné à S. M. l'assurance que la population et le clergé sont animés des sentimens les plus dévoués d'attachement et de fidélité, S. M. témoigna à l'évêque la vive joie que lui causait cette assurance, et lui serra affectueusement la main.

A son tour le surintendant évangélique de Hamm donna à S. M. les mêmes assurances du dévoûment et de la fidélité des habitans, et ajouta que le clergé protestant se ferait un devoir d'entretenir ces sentimens. Toutefois, le roi répondit de la manière la plus sérieuse qu'il n'était point venu faire des complimens aux habitans des villes de la Marche, mais pour leur dire la vérité; que, si le peuple des campagnes avait conservé le bon esprit dont le surintendant avait parlé, il n'en était pas du tout de même dans les villes; que celles-ci, au contraire, manifestaient un mauvais esprit dont il fallait les débarrasser tout à fait. « Que le clergé fasse partout son devoir, a dit le roi, et, avec le temps, l'état des choses s'améliorera. » A ces paroles sévères, prononcées d'une voix forte, le surintendant crut devoir répliquer que l'esprit public n'était pas si mauvais à Hamm; que le clergé faisait son devoir et prêchait la soumission; mais le roi lui tourna le dos. Le prêtre catholique qui fut ensuite présenté à S. M., reçut d'elle un accueil très bienveillant. (*Gazette d'Aix-la-Chapelle.*)

CASSEL, 19 août. — Le conseil de guerre permanent vient de condamner un certain nombre d'employés judiciaires qui s'étaient opposés à l'exécution des lois de septembre de l'année dernière. Les procureurs d'Etat Brauns et Weiffenbach sont condamnés, l'un à trois, l'autre à deux mois d'emprisonnement dans une forteresse, et les membres de la chambre du conseil du tribunal supérieur, les uns à quatre, les autres à trois semaines de la même peine. (*Gazette nationale.*)

AUTRICHE.

VIENNE, 17 août.—La *Gazette de Vienne* publie, sous la forme d'un arrêté du ministre de la guerre, la constitution des confins militaires. L'administration de ce pays est restée la même, attendu que ses habitans auraient vu avec déplaisir qu'on introduisit une administration civile parmi ces tribus guerrières, qui, en résistant au magyarisme révolutionnaire, n'ont pas peu contribué récemment au salut de la monarchie. Un pareil changement n'est pas non plus dans l'intérêt du gouvernement.

A la tête de l'administration est placé le ministre de la guerre; immédiatement après lui viennent les deux commandans militaires du pays, qui lui sont subordonnés; la juridiction de l'un s'étend sur la Croatie et l'Esclavonie, et comprend dix régimens, celle du second sur le Banat et la Voyevodie serbe, et comprend cinq régimens. Les deux commandans militaires (qui correspondent aux gouverneurs dans l'administration civile) résideront, l'un à Agram, l'autre à Temeswar. Les autorités subordonnées aux commandans militaires, ce sont les chefs de régimens. Le personnel de l'administration est également composé d'officiers; toutefois chaque officier qui sera employé exclusivement pour l'administration devra avoir travaillé précédemment pendant un an à la chancellerie du régiment. Tout ce qui est l'objet de l'administration, tant pour la politique et la police que pour les finances, appartient à la compétence de l'administration militaire. Aussi y a-t-il trois instances: la première c'est le chef du régiment, la seconde le commandant militaire, la troisième le ministre de la guerre, à moins que dans des cas graves ce dernier ne juge à propos de faire décider le point litigieux directement par l'empereur.

20 août.— Les affaires de la Hongrie ont occupé spécialement le conseil des ministres : il s'est agi surtout de l'organisation communale; on a décidé qu'elle serait promulguée dans le courant du mois. Elle ressemblera à celle des autres pays de la couronne; mais chaque commune pourra choisir la langue magyare ou une des langues slavones. On sait que les Slaves autrichiens ont le projet de tenir un congrès général slavon à Agram, pour proposer l'adoption d'une langue commune. Le gouvernement ne s'y opposera point, si toutefois l'assemblée ne perd pas de vue le but essentiel de sa convocation. Plusieurs savans russes ont promis de se rendre de Vienne à Agram. L'invitation à la réunion a été insérée dans plusieurs feuilles russes.

La question des couvens est encore loin d'une solution; plusieurs prélats et abbés assisteront aux délibérations sur cet objet; mais les prélats ont déclaré qu'ils n'accepteraient que les résolutions votées par une assemblée tirée de leur sein. Dans ces circonstances, le ministre de l'intérieur n'aura d'autre moyen à employer que de procéder par voie d'octroi. (*Mercure de Souabe.*)

—On croit que la ligue des souverains de l'Italie se réalisera plus promptement que l'œuvre de la réforme du pacte fédéral germanique. Le grand-duc de Toscane et les ducs de Modène et de Parme y entreront sans aucun doute, eu égard à leurs rapports avec l'Autriche. Ainsi, la majorité des princes italiens est pour cette ligue. En supposant même que le prince Altieri ne parvienne pas à obtenir l'accession du roi de Sardaigne, il est probable pourtant que les circonstances particulières où se trouve ce prince le forceront de céder. Le voyage du comte de Revel à Turin ne sera pas sans influence sur cette affaire; et nous croyons que le retour de ce diplomate à Vienne sera le signal d'un changement dans la politique du cabinet sarde vis-à-vis du cabinet autrichien. Le prince de Schwartzenberg se rendra encore une fois ce mois-ci à Ischl.

(*G. des Postes de Francfort.*)

19 août.—On assure que l'état de siége de Vienne sera levé aussitôt que quatre bastions de la ville auront été transformés en blockhaus.

(*Gaz. de Breslau.*)

21 août.—On croit que Kossuth sera mis en liberté par la Porte-Ottomane. Le cabinet autrichien se contentera de faire une protestation énergique, et de déclarer la Porte-Ottomane responsable de toutes les suites fâcheuses que cette mesure pourrait entrainer pour l'Autriche. Il est probable aussi que les relations diplomatiques entre les deux Etats subiront une restriction. (*Gaz. nationale.*)

— Depuis quelques jours le bruit s'est répandu ici qu'une révolte avait éclaté à Milan, mais il paraît que ce n'était qu'une spéculation de bourse; toutefois il est certain que l'on fait de grands travaux de fortifications en Italie; ce sont des forts détachés qui s'enchaînent. Si l'un est pris, les troupes se retirent sur l'autre, après avoir fait sauter le premier, et ainsi de suite.

La Gazette de Silésie annonce, sous la rubrique de Vienne, que beaucoup de prêtres catholiques se convertissent au protestantisme.

(*Gazette universelle allemande.*)

—Des lettres de Venise nous apprennent que le roi de Wurtemberg restera dans cette ville jusqu'à la fin du mois. S. M. se rendra ensuite à Vérone pour assister aux manœuvres; elle y trouvera l'empereur d'Autriche. L'Autriche a envoyé, il y a quelque temps, une note au divan à Constantinople, dans laquelle elle se plaignait de l'oppression qui pesait sur les chrétiens de la Bosnie. La Porte a répondu qu'elle avait ordonné une enquête sévère, et que les autorités turques avaient reçu l'ordre de donner aux chrétiens toutes les facilités désirables. (*Lloyd.*)

— On sait que le gouvernement danois a envoyé à Vienne le secrétaire de légation de Hagemann, pour inviter le gouvernement autrichien à retirer ses troupes du Holstein. Le prince de Schwartzenberg aurait, dit-on, témoigné son regret de ne pouvoir pas procéder spontanément dans cette affaire, attendu que ce n'était pas le gouvernement impérial qui avait envoyé les troupes dans le Holstein, mais uniquement la diète germanique, qui, par conséquent, avait seule le droit de les rappeler. (*Corresp. de Hambourg.*)

ESPAGNE.

MADRID, 19 août.—D'après la *Nacion*, il paraît que le gouvernement a su, hier, par dépêche télégraphique, l'arrivée à Cadix d'un vapeur de guerre espagnol, venant de la Havane, avec la nouvelle que l'insurrection à la tête de laquelle se trouvait Aguero, a été complètement étouffée, et que ce chef, ainsi que deux ou trois des principaux fauteurs du soulèvement de Coscorro, étaient tombés entre les mains du gouvernement. On ajoutait que sur ce navire se trouvaient en état d'arrestation, plusieurs personnes de Puerto-Principe, soupçonnées de faire partie de la junte révolutionnaire établie dans cette ville, dans le but de propager les idées d'annexion aux Etats-Unis et d'aider les émissaires de ce pays. *L'Orden*, journal ministériel, garde le plus profond silence sur cette affaire. (*Heraldo.*)

— Le général Armero n'a pas encore accepté le portefeuille de la marine. Il paraît, d'après des lettres qu'on vient de recevoir à Madrid, que le général a appris de telles choses à Londres, où l'on s'occupe beaucoup de nos affaires, et que l'état de l'opinion publique lui a paru si peu satisfaisant dès qu'il a débarqué à Cadix, qu'il est très douteux qu'il veuille s'associer à un cabinet tel que celui qui nous gouverne. (*Heraldo.*)

— Les nouvelles de Lisbonne, du 13, n'offrent aucun intérêt. Le gouverneur civil de Funchal avait adopté différentes mesures pour le cas où le choléra viendrait à éclater dans ce district.

(*Clamor publico.*)

Nouvelles diverses.

PARIS, 24 AOUT.

Le Moniteur publie ce matin un nouveau décret rendu, le 22 de ce mois, pour l'exécution de la loi relative à la pêche de la baleine. Ce décret, rendu sur l'avis du conseil d'amirauté, porte :

Art. 1er Tout marin, non reçu capitaine au long cours, qui voudra être admis au commandement d'un navire baleinier, en vertu de l'article 13 de la loi du 22 juillet 1851, devra satisfaire à un examen sur les connaissances ci-après :

Le gréement,

La manœuvre des bâtimens et des embarcations,

L'usage de l'octant ou du sextant,

Le calcul de la latitude par la hauteur méridienne du soleil et de la lune,

Le calcul de la longitude par les montres marines,

Le calcul de la variation par l'amplitude et l'azimuth,

L'usage des tables astronomiques et des cartes hydrographiques.

2. Les candidats seront interrogés par une commission composée de la manière suivante :

Le chef du service de la marine ou le commissaire de l'inscription maritime du port où l'examen aura lieu,

Un officier de la marine,

Un examinateur de la marine ou un professeur d'hydrographie.

— Par décret du Président de la République, en date du 19 août, rendu sur la proposition du grand chancelier de la Légion-d'Honneur, et d'après l'avis de la commission des anciens militaires, le Président de la République a nommé :

Au grade d'officier : M. Lacassaigne, ancien chef de bataillon d'infanterie, a fait avec distinction toutes les campagnes du consulat et de l'empire; chevalier de la Légion-d'Honneur du 7 août 1809.

Le *Moniteur* publie en outre les nominations suivantes au grade de chevalier :

Abric, ancien lieutenant du génie; Advenel, ancien sergent au 43e de ligne; Barre, ancien grenadier à pied de la garde impériale; Besançon, ancien sergent au 34e de ligne; Blanchet, ancien chasseur à pied au 1er régiment de la garde; Bléry, ancien professeur de fortifications à l'école Militaire, Chapuzet, ancien capitaine au 32e de ligne; Chevalier, ancien lieutenant au 48e de ligne; Clochard, ancien caporal au 60e de ligne; Cugullière, ancien sous-lieutenant de cavalerie; Cuisson, ancien caporal à la 32e demi-brigade; Delmart du Poulet, ancien sous-lieutenant au 5e chevau-légers; Fourny, ancien canonnier, au 1er d'artillerie à cheval; Fruchard, ancien sous-lieutenant au 63e de ligne; Girard, ancien sous-lieutenant à la 18e demi-brigade légère; Laurent, ancien dragon au 28e régiment; Lavenne de Sichamps, ancien lieutenant au 26e léger; Lecoq, ancien lieutenant au 15e de ligne; Lemercier, ancien maréchal-des-logis aux lanciers du roi; Lutz, ancien trompette au 19e dragons; Maljean, ancien dragon au 14e régiment; Grenier, ancien brigadier aux dragons de la garde; Gruel, ancien pharmacien des hôpitaux militaires; Guillot, ancien caporal au 88e de ligne; Jolly, ancien capitaine en 1er du génie; Joubert, ancien caporal au 120e de ligne; Jourdan, ancien capitaine de vétérans; Lacroix, ancien sous-lieutenant au 29e léger; Mengin, ancien lieutenant adjudant-major au 9e de ligne; Mongars, ancien chasseur à cheval au 14e régiment; Noël, ancien maréchal-des-logis de chasseurs à cheval; Ozinel, ancien sergent au 37e régiment; Paul, ancien sergent au 135e de ligne; Perrée, anc. sergent à la 1re légion de réserve; Prajoux, anc. chasseur au 4e chasseurs à cheval; De Quillebeuf, ancien sous-lieutant au 2e lanciers; Rivron, ancien sergent au 2e léger; Sabatier, ancien canonnier d'artillerie de marine; Santini, ancien tirailleur corse; Totain, ancien sergent au 63e de ligne; Touzillon, ancien chasseur à pied de la garde impériale; Barrié, ancien maréchal-des-logis au 5e régiment d'artillerie; Boniface, ancien lieutenant d'infanterie; Bonnin, ancien chirurgien aide-major au 9e de ligne;

— Le roi de Prusse vient de conférer au comte Léon de Laborde, l'ordre de l'Aigle-Rouge de 2e classe.

— Par une décision du 13 août, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, le Président de la République a décerné une médaille d'honneur de 1re classe en argent au capitaine anglais Wills, commandant le navire *Caroline-Schenck*, pour avoir recueilli à son bord, en pleine mer, des marins français en détresse.

— C'est par erreur que l'ouverture de la chasse a été annoncée pour le 1er septembre prochain : la chasse ne s'ouvrira dans les départemens de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne que le 5 septembre prochain.

L'ouverture est fixée au 7 pour le département de l'Oise.

— Nous sommes heureux d'apprendre que l'accident éprouvé par le général Hugo et sa famille a été beaucoup moins grave qu'on ne l'avait d'abord supposé.

— Le canton de Sainte-Croix (Ariége) a procédé, le 17 août, à l'élection d'un membre du conseil général, en remplacement de M. Coutanceau, démissionnaire.

M. Coutanceau a été réélu par 818 voix contre 380, données à M. Gustave de Saint-Paul.

Les deux candidats appartiennent au parti modéré.

— Par décret du 8 août, le Président de la République, sur l'avis du conseil d'Etat, a révoqué de leurs fonctions le sieur Rouit, maire de Mane, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes); et le sieur Darbas, adjoint au maire de Pailhès (Ariége).

— Le conseil d'amirauté, dans sa dernière réunion, s'est occupé du terrible incendie qui a dévoré en partie le grand atelier de construction de M. Normand, au Havre, que tous les marins regardaient comme un atelier national. On assure que, de son côté, le ministre de la marine est vivement préoccupé des moyens de venir immédiatement en aide à ce grand désastre, dans la proportion de ses moyens.

— Un acte fâcheux de rébellion a été commis envers la brigade de gendarmerie en résidence à Saint-Laurent-de-la-Salanque. Voici les renseignemens qui nous parviennent à ce sujet, dit le *Journal des Pyrénées-Orientales* ;

» Le 10 de ce mois, jour de la fête locale, vers neuf ou dix heures du soir, on entendit sonner le tocsin, et le bruit se répandit bientôt que le feu avait pris dans une maison avoisinant la place publique. Les gendarmes, suivis d'une foule considérable, se transportèrent immédiatement sur le lieu du sinistre et parvinrent à éteindre quelques hardes qui brûlaient. Pendant ce temps, un autre rassemblement s'était formé devant la boutique d'un boulanger et voulait y entrer de force, en enfonçant la porte malgré les protestations des propriétaires.

» Les gendarmes venus sur ce point exhortaient en vain la foule compacte qui les environnait, à se retirer, en lui répétant que le feu n'était pas chez le boulanger; ils se placèrent sur la porte de sa maison et en défendirent l'accès. C'est alors que les individus qui composaient le rassemblement s'emportèrent en injures et provocations contre le brigadier, qui se vit obligé, ainsi que ses hommes, après bien des efforts, à gagner la caserne. Dans le trajet, ils furent poussés, hués et injuriés par la foule, qui leur criait : *Au loup! à bas! à terre! il faut les tuer!* L'un des gendarmes reçut même un violent coup de pied par derrière et un autre fut saisi à la gorge.

» Sur l'avis qui en a été donné, M. le préfet et M. le procureur de la République se sont transportés à Saint-Laurent-de-la-Salanque, accompagnés de M. le juge d'instruction. Une instruction a été commencée sur les lieux, à la suite de laquelle quatre individus ont été mis sur-le-champ en état d'arrestation. Un mandat d'amener décerné contre un individu absent de la commune au moment de ce transport judiciaire, a été mis à exécution quelques jours après. L'information poursuit son cours. »

— Une collecte avait été faite à Rouen, parmi MM. les jurés, par l'honorable magistrat chargé de la présidence de la session des assises, pour un honnête ouvrier victime d'un vol commis à son préjudice par le condamné Loret, auquel il avait donné une généreuse hospitalité. M. le président a remis le produit de cette collecte entre les mains de M. Jauge, négociant au Havre, l'un des jurés de la session. Il l'a accompagnée de la lettre suivante, qui fait autant l'éloge de celui qui l'a écrite, que du cœur de l'homme qui l'a méritée :

« *Le président de la cour d'assises de la Seine-Inférieure à M. Demarigny, ouvrier au Havre.*

» Monsieur,

» En partageant votre diner avec un homme, qui s'était présenté à vous sous les dehors d'un malheureux souffrant de la faim, vous avez fait une bonne action.

» Loret vous en a bien mal récompensé, puisqu'il a profité des quelques minutes de votre absence pour vous voler une somme de vingt francs, seul argent que vous possédiez alors. Cependant, ne renoncez pas à faire le bien quand l'occasion vous en sera offerte. Tous les hommes ne sont pas des ingrats, et alors même que vous devriez rencontrer des imitateurs de la conduite de Loret, il vous resterait devant Dieu le témoignage de votre conscience, et sur la terre l'estime des gens de bien.

» Ce matin, sur ma proposition, MM. les jurés se sont empressés de faire une collecte en votre faveur; mes collègues et moi avons voulu y prendre part.

» Recevez, Monsieur, avec le même plaisir que nous avons à vous l'offrir, la somme de soixante-deux francs, qui vous sera remise par M. Jauge, négociant au Havre, et juré de cette session.

» Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

» L. NEPVEUR. »

— Le nommé Fremiot, cultivateur à Ruffey-les-Echirey (Côte-d'Or), vient d'être condamné, pour détention de munitions de guerre (89 cartouches) saisies à son domicile par M. le commissaire central, le 30 juillet dernier, à dix-huit mois d'emprisonnement.

— On écrit de Vassy à *l'Echo* de Chaumont, en date du 23 août :

« D'honorables socialistes, de l'arrondissement de Vassy, viennent d'adresser à plusieurs maires et à un juge de paix, des lettres anonymes ayant pour but de les effrayer au sujet du pétitionnement révisionniste qui a déjà trouvé dix mille signataires dans nos huit cantons. Il paraît que les citoyens rouges craignent que l'arrondissement tout entier n'y passe, et ils menacent les signataires de la guillotine, à l'avènement du socialisme.

» On engage les respectables auteurs de ces lettres anonymes à se rappeler, s'ils sont de notre pays, comment, au temps de l'invasion, les habitans de l'arrondissement de Vassy ont accueilli les Cosaques de la sainte-alliance. Les cosaques rouges du socialisme peuvent compter, s'ils osent venir, sur une réception encore un peu plus soignée. Les ouvriers de nos forges se chargeront de *mettre les fers au feu*.

» En attendant, la justice est à la recherche de ces hommes de lettres. »

— Il y a quelques jours à peine, un individu, connu par l'exaltation de ses opinions démocratiques, s'est introduit pendant la nuit dans l'habitation des sœurs qui dirigent l'école communale de Rosoy (Haute-Marne), et voulait à toute force pénétrer dans leur chambre à coucher. Les cris qui ont été poussés par les sœurs ont épouvanté l'individu, qui a cru prudent de se sauver avant l'arrivée des voisins.

— Avant-hier, en exécution d'un mandat décerné par le préfet de police, un commissaire de police, assisté d'agens de police de sûreté, s'est transporté dans l'un des villages de la banlieue de Paris pour y procéder à une visite domiciliaire chez un nommé C..., inculpé de détention de munitions de guerre.

A la suite de cette opération, qui a amené la saisie d'une assez grande quantité de poudre, C... a été mis en état d'arrestation et écroué au dépôt de la préfecture.

— Il y a quelques jours, à Calais, un sergent du 73e de ligne a tenté de se faire sauter la cervelle avec son fusil; il s'est seulement enlevé une partie de la mâchoire. Sa fatale résolution aurait été causée par des chagrins d'amour.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le steamer de l'Etat *Ariel*, qui a présidé à nos régates de dimanche dernier, et dont nous avons annoncé le départ le 20 août, est entré hier à Dieppe, après avoir capturé douze sloops anglais qui se trouvaient au large du cap de La Hogue, en contravention avec les règlemens de la pêche aux huîtres. »

— On écrit de Calmar, (Suède), le 11 août :

« Notre port vient d'être le théâtre d'un grand sinistre; en voici le détail :

» Avant-hier, à dix heures du soir, le magnifique paquebot à vapeur suédois *le Gotland*, commandé par le capitaine Westerman, allant de Copenhague à Stockholm, avec une cargaison complète et soixante-et-onze passagers, relâcha à Calmar, où il prit à son bord quarante-sept autres voyageurs, et d'où il devait repartir le lendemain matin, à deux heures, pour sa destination ultérieure.

» Vers minuit, les marins de quart virent des étincelles et une forte vapeur s'échapper par l'une des écoutilles. Ils donnèrent l'alarme. On s'aperçut que le feu s'était déclaré dans une partie du chargement. Le capitaine Westerman envoya immédiatement à terre deux matelots pour demander les grandes pompes à incendie placées dans l'hôtel des douanes, qui est situé sur le quai du port. En vain attendit-on les pompes, elles n'arrivaient pas, et les deux hommes qui étaient allés les chercher ne reparurent pas non plus. Cependant l'incendie avait fait des progrès effrayans et en faisait encore à vue d'œil. Dans ce péril imminent, afin de préserver ce qu'il restait encore du navire et de la cargaison, le capitaine et ses officiers résolurent de pratiquer de grands trous dans les flancs du bâtiment pour le faire couler bas, ce qui fut exécuté avec une rapidité admirable.

» Les passagers, qui, lorsque l'incendie éclata, étaient tous couchés, se sont sauvés à terre dès qu'ils en eurent la nouvelle, la plupart même sans se donner le temps de s'habiller.

» *Le Gotland* n'a pas été encore remis à flot, de sorte qu'il est impossible en ce moment d'estimer le dommage causé, mais il doit être très considérable. Les superbes meubles des trois salons du steamer, parmi lesquels se trouvaient trois pianos, dont un à queue, d'Erard, de Paris, ont été entièrement dévorés par les flammes, comme aussi tous les bagages des cent dix-sept passagers. »

— Le projet de fête commémorative de l'inauguration de la statue de Jean Bart, à Dunkerque, vient de faire connaître l'existence d'une descendante directe du grand homme. Cette descendante est Mlle Jarlan de Ligny, arrière-petite-fille de l'illustre chef d'escadre. Elle demeure à Dijon, chez un magistrat appartenant à la cour d'appel de cette ville. Elle est orpheline, elle a pour bisaïeul M. François de Ligny, lieutenant-colonel au régiment d'Agenois, qui avait épousé à Dunkerque, en septembre 1717, Jeanne-Marie Bart, fille de Jean Bart et de Marie Jacqueline Tugghe.

— Le sieur Lavialle, fondeur en cuivre, rue de la Corderie, 3, à Paris, s'était rendu avant-hier avec sa famille à Choisy-le-Roi, afin d'assister à la distribution des prix du pensionnat Lépine, dont un de ses fils, âgé de seize ans, est l'un des élèves les plus distingués. La distribution terminée, toute la famille, pour célébrer les succès du collégien, se rendit chez le sieur Legras, restaurateur sur le port, où il fut bu gaîment plusieurs bouteilles de vin indigène à chacune de ses couronnes; puis, lorsqu'il s'agit de revenir à Paris, le sieur Lavialle, sa femme, le lauréat et cinq autres enfans et proches parens, montèrent dans la voiture du maître fondeur, modeste tapissière, dont le cheval fut laissé à la conduite du collégien.

Le temps passe vite à table, un jour de distribution des prix surtout; aussi était-il plus de dix heures du soir, lorsque l'on se mit en route. La nuit était sombre, la route mauvaise; aussi avait-on fait à peine quelques pas, que l'on s'aperçut que la voiture était entraînée sur un débord. Le sieur Lavialle prit alors les guides, cherchant à arrêter le cheval; mais la pente était trop rapide : celui-ci manqua des quatre jambes, et la voiture versa en se brisant dans sa chute.

Lorsqu'aux cris du sieur Lavialle et de sa famille, on arriva sur le théâtre de l'accident, on les trouva dans l'état le plus déplorable; tous étaient blessés plus ou moins gravement. Le sieur Lavialle, qui avait la jambe gauche fracturée, a été transporté chez le restaurateur Legras, où il a reçu les premiers soins qu'exigeait son état.

— Un incendie considérable a éclaté vendredi, à deux heures de l'après-midi, dans la propriété de Mme la marquise d'Ivry, à Gonesse. Le feu s'est manifesté en quatre endroits à la fois, dans une ferme, dite la ferme d'En Bas, gérée par M. Lucy, fermier de la Malmaison.

Trente mille bottes de foin et de paille entassées dans les granges ont été la proie des flammes, qui se sont communiquées au bâtiment principal et l'ont dévoré dans une étendue de 50 mètres.

A la première nouvelle de ce sinistre, un fort détachement du 33e régiment de ligne, caserné à Saint-Denis, vint se joindre aux pompiers et aux habitans de la commune et des communes voisines, pour combattre les progrès du fléau. Malgré ce grand concours de travailleurs, l'incendie n'a pu être complètement éteint qu'à une heure après minuit.

Les dégâts sont considérables; mais on n'a aucun accident grave à déplorer.

Hier matin, la justice s'est transportée sur le théâtre de cet événement. Les premières informations ont établi d'une manière évidente que le feu a été allumé par une main criminelle. L'enquête continue.

— Un individu fort bien mis, se disant voyageur d'une des principales maisons de soieries de Lyon, descendit, il y a environ deux mois, à l'hôtel tenu par le sieur D..., sur la route de Versailles. Il fit une assez grande dépense qu'il paya généreusement, puis il pria l'hôte de lui indiquer les commerçans de Versailles qui pourraient acheter quelques-uns des articles qu'il était chargé de placer.

Après avoir employé plusieurs journées à ces démarches, dont le résultat parut le satisfaire complètement, il dit à son hôte : « Maintenant je vais aller à Paris et je serai obligé d'y loger pendant une huitaine, après quoi je viendrai me reposer chez vous. Je ramènerai probablement quelques amis, et si j'ai la même chance à Paris qu'à Versailles, nous pourrons sans crainte nous divertir et dépenser un peu d'argent dans votre hôtel. A propos, reprit-il, lorsqu'il fut au moment de partir, j'attends une caisse de marchandises que j'ai fait adresser ici. On en exigera le remboursement; mais je ne sais pas au juste ce qu'il y aura à payer. Je vais vous laisser un billet de 500 fr.; si c'est trop, vous garderez l'excédant; si ce n'est pas assez, vous aurez l'obligeance de compléter la somme. Nous réglerons tout cela à mon retour. »

Dès le lendemain une caisse très pesante, soigneusement ficelée et scellée, était apportée à l'hôtel par deux individus revêtus d'un costume que, au premier abord, on pouvait prendre pour celui des messagers du chemin de fer de Lyon. Ils présentèrent une facture dont le montant s'élevait à 961 fr. 80 c. La femme de l'aubergiste refusait de payer une somme aussi forte; mais son mari, qui comptait sur la dépense que devaient faire chez lui le commis-voyageur et ses amis, et qui d'ailleurs se croyait certain d'avoir entre les main pour 961 fr. de marchandises, n'hésita pas à joindre au billet de 500 fr. qui lui avait été remis, les 461 fr. supplémentaires.

Cependant, trois semaines se passèrent, le commis-voyageur ne revenait pas et ne donnait pas de ses nouvelles. En proie à une vive inquiétude, l'aubergiste céda hier aux instances de sa femme et ouvrit la caisse de soieries. Grand fut son désappointement lorsqu'il n'y trouva que des pierres et des copeaux de bois. Il comprit qu'il avait été victime d'une escroquerie, et il porta plainte contre le prétendu commis-voyageur et ses complices. On recherche activement ces adroits voleurs, qui paraissent avoir exploité de la même manière plusieurs aubergistes des environs de Paris.

— On travaillait d'urgence aujourd'hui dimanche, à la construction du quai Conti. Les fondations enterrées de ce quai se font en pierres sèches; mais le grand mur de soutenement apparent, qu'on vient de commencer, se fait en pierres de taille scellées au mortier hydraulique.

Dès que ce quai va être construit, le palais de l'Institut et celui de la Monnaie seront regrattés, restaurés et remis à neuf.

— M. le Président de la République assistait encore aujourd'hui, au Champ-de-Mars, à la nouvelle expérience du procédé de M. Phillips pour l'extinction des incendies, M. Phillips n'a pas justifié les promesses du programme; ses appareils sont bien parvenus à étouffer momentanément les flammes; mais le feu a repris bientôt le dessus; et c'est seulement après que la construction, calcinée, se fut affaissée sur elle-même, qu'il a pu éteindre le brasier.

Plus heureux dans sa seconde expérience, M. Phillips a pu éteindre une sorte de lac de goudron, de résine et d'autres matières incandescentes par l'émission de la vapeur projetée de ses appareils: c'est déjà un résultat notable, parce qu'il donne lieu d'espérer que l'on pourra appliquer son appareil à l'extinction des feux de cave, souvent si dangereux et si difficiles à comprimer.

Quant aux maisons, il est certain qu'en construisant celle qui devait servir à l'épreuve avec des matériaux si inflammables, et au milieu d'un emplacement en proie à tous les vents, et par une température aussi sèche, M. Phillips avait réuni contre lui des difficultés presqu'insurmontables.

On peut donc dire que si l'expérience d'aujourd'hui n'a pas donné tous les résultats promis, elle en a du moins donné qui sont de nature à encourager l'inventeur à poursuivre ses essais.

La journée s'est terminée par les expériences aérostatiques qui sont aujourd'hui le complément obligé de toute fête en plein air. M. Poitevin a enlevé deux aéronautes montés dans des parachutes. Ils n'ont pas opéré leur descente en vue du point de départ. Nous avons appris que l'un d'eux s'était séparé de l'aérostat vers six heures, et qu'on l'avait vu descendre dans une direction annonçant qu'il avait dû prendre terre entre les chemins de fer du Nord et de Strasbourg, non loin de leur sortie de la capitale.

L'aérostat de M. Poitevin et celui de M. Godard, partis tous deux vers cinq heures et demie, marchaient du reste de conserve dans la direction du Nord-Est.

— L'association agricole bretonne, dans laquelle se trouve comprise une section d'*archéologie*, comme par le passé, tiendra son neuvième congrès à Nantes du 7 au 14 septembre inclus. Elle renouvelle aujourd'hui l'appel qu'elle a précédemment fait au zèle et aux lumières des sociétés, des comices et des agronomes qui voudraient bien se livrer à une étude préparatoire des questions indiquées dans son programme pour la discussion générale, et elle les invite à rédiger des mémoires contenant les résultats de leurs recherches sur les divers sujets qui y sont indiqués.

— Ce soir, à l'Opéra, la reprise de *Robert-le-Diable*, M. Levasseur remplira le rôle de Bertram, M. Gueymard celui de Robert, M. Aimès continuera ses débuts par celui de Raimbault, Mme Laborde remplira pour la première fois le rôle d'Isabelle, et Mlle Poinsot pour la première fois aussi celui d'Alice.

— Le Théâtre-Français donnera aujourd'hui lundi la deuxième représentation de *Mathurin Régnier*, et *l'Epreuve*, où Mlle Berthe Savary continuera, par le rôle d'Angélique, ses débuts si heureusement commencés dans *l'Ecole des Femmes*.

— A l'Opéra-Comique, reprise de *la Fée aux Roses*. Mme Ugalde jouera le rôle de Nérilha. Un début de la plus haute importance aura lieu le même soir; c'est celui de M. Coulon, jeune artiste dont on vante la voix et la méthode. M. Coulon débutera dans le rôle d'Atalmus.

—Une seconde édition des Lettres sur la Russie, la Finlande et la Pologne, par M. X. Marmier, vient de paraître. On sait le bon accueil qu'a obtenu la première édition de cet ouvrage, rempli de faits nouveaux et bien exposés.

— Mercredi, trains de plaisir *toute la journée* pour Saint-Germain. 1 fr. 50 c. aller et retour compris.

— *Chemin de fer du Nord*. — Voyage de Paris à Londres par Boulogne ou Calais et par la Tamise. Un départ tous les jours. — 50 fr. en 1re; 40 fr. en 2e, 30 fr. en 3e, aller et retour, valable jusqu'au 31 octobre. — Voyage simple, 33 fr. en 1re, 27 fr. en 2e, et 21 fr. en 3e, tout compris.

---

beau-père sont dignes l'un de l'autre; à peine Mercadet s'est-il aperçu que son gendre est un drôle sans argent ni naissance, que le gendre découvre, de son côté, qu'on voulait le voler.

L'explication est magnifique : rien n'y manque.

Au demeurant, plus de dot ni pour l'un ni pour l'autre : La terre du gendre est envolée, les millions du beau-père courent les champs. A la porte se promènent les créanciers, qui attendent impatiemment la signature du contrat.

— Que faire? crie Mercadet.

— Si je le savais! répond le faux comte de Brives.

Là-dessus l'inspiration s'empare de cet homme de génie, qu'on n'a pas surnommé sans raison : le Napoléon des affaires.—Vous êtes très fort, fait-il à l'autre filou; vous avez failli me mettre dedans. Sauvez-moi, et je vous donne une part dans les bénéfices.

— Continuez, riposte le Napoléon en herbe.

— Mettez-vous la tête dans un bonnet fourré, le corps dans une pelisse, achetez une vieille chaise de poste, montez dedans, et arrivez chez moi par les Champs-Elysées, au grand galop, en disant que vous êtes Godot.

— Va pour Godot!

— Demain je serai millionnaire, ou dans *les flots humides de la Seine!—Les flots humides de la Seine* appartiennent-ils en propre à M. de Balzac? Il est permis d'en douter pour deux raisons : la première parce que le Mercadet est trop philosophe et pas assez délicat pour songer au suicide, même en cas de faillite; la seconde, parce que *les flots humides de la Seine*, surtout à la fin du second acte, dans une scène bien peu mélancolique, sortent singulièrement des habitudes de style du défunt.

Toujours est-il que le «retour de Godot» va son train. Dès qu'il y a du Godot sous jeu, la figure des créanciers change. Godot arrive des Indes avec des millions pour payer toutes les dettes de la maison Mercadet! Les créanciers deviennent caressans, et font des offres. Mercadet en profite pour acheter des masses d'actions qui doubleront de valeur demain, grâce à certaine découverte de charbon au fond de la mine. Mais quand il s'agit de livrer les coupons, nos courtiers un peu soupçonneux disent : — Comment nous couvrirez-vous, Mercadet? »

— C'est sur l'ordre de Godot que j'achète, répond le faiseur.

— Où est Godot? nous voulons voir Godot.

— Mon ami, s'écrie Mme Mercadet tout éperdue, Godot est dans ton cabinet!

En effet, la chaise de poste entrait tout à l'heure avec grand fracas.

— Eh bien! Messieurs, dit Mercadet résolument, allez voir Godot! — Pourvu que le comte de Brives joue bien son rôle! pense-t-il à part lui.

Les créanciers vont donc tous voir Godot, et les voilà qui reviennent avec des cris de joie.—C'est Godot lui-même; il nous a payés!

— Comment, payés!

— Voyez plutôt, ami Mercadet; tous payés intégralement!

Au tour de Mercadet de tomber de son haut, de frémir de tout le corps, surtout à l'entrée de son complice, habillé comme à l'ordinaire, et qui lui dit : — J'ai eu bien raison d'écouter votre femme, et de ne pas faire le faux Godot, puisque le vrai est ici.

C'était Godot lui-même qui revenait des Indes tout à l'heure en chaise de poste! L'invention de Mercadet est une vérité!

Les actions pendant ce temps-là ont triplé de prix; Marcadet est millionnaire; il prête dix mille francs au comte de Brives, — et quand l'autre les a acceptés : — Enfin, je suis créancier! dit-il avec épanouissement. — Un mot superbe dans la situation, et que nous citions en commençant, comme l'un des meilleurs ajoutés par l'arrangeur. Le rôle de Justin se termine ensuite comme il convenait au Gymnase. Justin épouse Julie. Il fallait, de toute façon, que la vertu fût un peu récompensée en la personne de deux amans fidèles, à défaut de ce Mercadet, à qui ses floueries ont plus profité que l'honnêteté à un galant homme.

— Jamais pièce n'a été mieux jouée que cette comédie que nous venons de montrer dans l'ensemble aussi fidèlement que possible, car vouloir aborder les détails chez M. de Balzac, ce serait trop de prétention. Les détails défient toute analyse; ils vous étourdissent. Les mots tombent dru comme grêle et ne laissent pas un instant de répit. Les acteurs sont vraiment entrés dans la peau des personnages. M. Geoffroy, qui joue Mercadet, est prodigieux de verve, de simplicité et de bonhomie. Cette bonhomie sauve la pièce et assure la réputation du comédien. Si Mercadet s'était laissé aller à la charge de Robert Macaire (et tout l'y portait), le personnage n'aurait plus été supportable. Il est resté lui-même; son originalité, dans cette circonstance, le place au premier rang. Il n'est pas un des créanciers, — on a remarqué surtout un créancier pleureur sous les traits du comique Lesueur, — qui ne soit un type. Cette réunion palpitante et étrange de figures terribles dans le grotesque et d'une cruelle réalité, suffit à exciter la plus vive curiosité. Enfin, il n'y avait qu'un homme capable d'écrire la comédie d'hier. Cet homme était Balzac.

Maintenant nous pouvons, je crois, dire le reste de notre sentiment. Mercadet, semblerait-il, n'est que le commencement d'un répertoire; nous trouverons cet hiver toute la suite des autres comédies laissées par Balzac, sur nos différens théâtres. A n'en pas douter, les pièces se ressembleront. Feu Balzac n'a pas eu deux manières de voir la comédie humaine; il l'étudiait surtout, lorsqu'il s'agissait d'écrire pour la scène, dans la putréfaction du cœur. Mercadet continue Vautrin. Aux yeux du poète, il n'y a pas d'autre personnage. L'homme entier se résume en un immense coquin révolté contre l'ordre social, plus fort que la loi, plus habile que la justice, une sorte de mauvais ange presque dans son droit, car nulle part le doigt de Dieu ne paraît, et qui rachète d'ailleurs ses torts; (si torts il y a, au point de vue du philosophe Balzac, ce dont je doute), par quelque immonde tendresse. Alceste est devenu forçat; c'est la conclusion que Balzac tire du *Misanthrope*. A propos de M. de Balzac, on peut bien citer Molière. Grand honneur et cependant injure tout à la fois pour l'écrivain qui vient de mourir; Balzac a seul des côtés de hardiesse et d'intuition par lesquels il se rapproche du sublime maître; mais si l'on met la grande bonté, l'ame sereine et le sens moral de Molière en regard de la férocité froide et de la désespérante conclusion de l'œuvre nouvelle, Balzac s'éteint et disparaît. Il ne reste de lui qu'une cendre semblable à celle que vous laissaient dans la main les beaux fruits menteurs du jardin de la magicienne.

Mercadet, le héros de la comédie, est donc une nouvelle incarnation de Vautrin; c'est un Vautrin affaibli, attiédi, de proportions bourgeoises, réduit à l'état de notable commerçant, d'honorable usurier, de cynique charlatan, de spirituel filou; en un mot c'est l'idéal tel que l'entend et l'offre à l'admiration de ses semblables et du spectateur, Honoré de Balzac.

On dira que cette comédie est une sanglante satire ou un enseignement; que l'écrivain applique un fer rouge sur la plaie, et que l'indignation fait sa prose. Il n'y a malheureusement dans la pièce ni satire, ni indignation, ni leçon. L'auteur s'est complu à tracer le portrait de Mercadet; Mercadet est son type de prédilection. Il a fait l'esprit du personnage, ses reparties, ses inventions, son scepticisme, comme qui dirait à l'image de toute la nature.

Ce Mercadet frise la police correctionnelle et le suicide; si ce n'est précisément un voleur, c'est un faiseur, et de quelle espèce! Rien ne l'arrête ni ne l'embarrasse; celui-là ne met pas de sentiment dans les transactions; au besoin, il se passe de délicatessse. Avant tout, il veut la fortune, n'importe par quel moyen. Tous les moyens lui sont bons; les expédiens lui conviennent; s'il le faut, il se sert de sa famille — ô saintes affections de famille! — de sa femme, de sa fille, comme d'appoint dans les comptes, et d'actif au bilan. Mercadet joue toutes les comédies, prend les hommes par tous les bouts, par les mauvais s'entend; il déconcerte les huissiers, s'aide des recors, berne les créanciers, emprunte aux uns de quoi duper les autres, et aspire ouvertement à devenir pair de France (la pièce date de la dernière monarchie) dès qu'il aura réalisé ses profits. Notez que le Mercadet n'a point de doutes, moins encore de remords, qu'il a l'air d'agir dans le plein exercice de ses droits et de son intelligence; l'esprit libre, le sourire aux lèvres, dominant ce qui l'entoure,—il n'est entouré que d'honnêtes gens de son acabit, placés là pour représenter la société sous le vrai jour; — mais la comédie serait pleine d'honnêtes gens d'une autre espèce que Mercadet aurait encore l'avantage sur eux, et qu'au dénoûment tous ces honnêtes gens en seraient au regret de n'avoir pas marché sur les traces du héros.

Est-il rien d'enviable comme ce drôle à qui tout réussit, même l'insuccès; qui bafoue avec un invincible esprit les hommes et les sentimens, et dont finalement le triomphe est le plus rude soufflet appliqué à la vieille routine, à l'ancien préjugé, à la loyauté, telle qu'on la comprenait avant la glorification des Vautrin et des Mercadet?

Est-ce qu'il n'y a pas bien des Mercadet dans le monde? Ils pullulent. Et ne doit-on pas les peindre sur nature? Prenez-les, mais pour les flétrir! Appliquez le fer rouge; jamais la plaie n'a été plus vive! Que si, au contraire, vous caressez le vice et le montrez aimable, si vous êtes du parti des gredins contre la délicatesse; que si vous justifiez les moyens équivoques, et les mauvaises mœurs, et les mauvais cœurs, et les esprits dépravés, par l'étalage de la supériorité, de la gaîté et de la réussite de Mercadet, vous risquez, malgré votre incomparable esprit, de commettre une mauvaise action. Le moins qui puisse arriver, c'est qu'on sorte du spectacle en excusant Mercadet. Beaucoup emporteront l'idée de l'imiter. Il y a cependant dans l'ancien répertoire lui-même, des pièces où les honnêtes personnages n'abondent pas : d'abord *Turcaret* et ses cinq actes remplis de coquins. Ne comparez pas la comédie de Lesage à celle de M. de Balzac; Turcaret est bafoué, écrasé de ridicule; le monde infâme où il vit est peint au vif. Mais cette comédie n'inspire à personne l'envie de se modeler sur Turcaret, tandis que dans les détails où il se complaît à montrer les ressources d'esprit de son personnage, tandis que, dans la conclusion, M. de Balzac donne raison à Mercadet. Il y a aujourd'hui beaucoup de gens — très artistes en vérité — qui n'ont guère plus de sens moral; ils ne se préoccupent ni de la portée, ni de l'effet de l'œuvre. L'exécution des détails leur suffit; ils se pâment sur les mots, sur la façon, et, jusqu'à un certain point, ils sont excusables d'admirer le côté *nature*. Comme ce Mercadet est vrai! comme tous ces faiseurs, tous ces fripons, comme toute cette bande de loups-cerviers, de courtiers marrons, de créanciers, est représentée au naturel! Voilà le sublime... de l'art pour l'art. Et ces admirateurs ne souffrent seulement pas qu'on discute. En effet, le réalisme est à la portée des gens médiocres; il ne manquera pas de faiseurs pour exagérer les mauvais côtés de M. de Balzac; c'est là un des dangers de la comédie d'hier.

Toute cette comédie, où Mercadet aux prises avec les créanciers étincelle comme un feu d'artifice et ne tarit pas en ruses et en mots, toute cette comédie, voulez-vous que je vous le dise? je la donnerais bien volontiers pour une seule scène de Molière, la scène entre don Juan et M. Dimanche. C'est à la comparaison de cette seule scène épisodique, avec les trois actes de M. de Balzac, qu'on voit de quelle hauteur le véritable génie domine. Comme le comique est puissant chez l'un; comme le rire est sinistre chez l'autre! En une scène tout est dit par le maître, et l'action va son train. Ailleurs, peu d'action. Faut-il ensuite juger la pièce au point de vue des moyens dramatiques, et de la simple vraisemblance? elle est parfois puérile et tombe dans la charge. Mercadet touche au Jocrisse par plusieurs endroits. Quant à l'intrigue, elle est acceptable à peu près autant que celle de *Robert Macaire*; — avec cette différence entre les deux pièces, que l'une était franchement bouffonne et paradoxale, tandis que l'autre se donne comme une sincère comédie.

J'en conclus qu'il faut admirer M. de Balzac et ne le point imiter. Cependant les jours où l'on s'occupe de lui il n'y a plus de place pour personne, et les autres pièces de cette semaine sont forcément renvoyées à lundi prochain.

Auguste LIREUX.

COMITÉ GÉNÉRAL POUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

Liste des personnes chez lesquelles on peut signer la pétition pour la révision de la Constitution.

Au siége du comité, 20, rue Neuve-Saint-Augustin, et chez MM.

1er ARRONDISSEMENT. — Coquet, 24, rue de Tivoli; Nasson, 383, rue Saint-Honoré; Jousselin, 7, rue Saint-Florentin.

2e ARRONDISSEMENT.—Thomas de Villedieu, 47, rue des Martyrs; Dusautoy, 14, boulevard des Italiens; Lebars et d'Inville, 15, rue du Faubourg-Montmartre; Henri Blumenthal, changeur, 27, place de la Bourse; Devaux, passage des Panoramas (15, galerie des Variétés); Barré, 5, rue du Faubourg-Poissonnière; Didier, Palais-National (32, galerie vitrée); Delcro, 8, place Breda; Duport et Ce, 26, rue Feydeau.

3e ARRONDISSEMENT.— Auguste Faure, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle; Pougnaud, 10, rue Poissonnière; Audigé, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse; E. Millon, 46, rue Neuve-des-Petits-Champs; au dépôt des machines hydrauliques, 9, boulevard Poissonnière.

4e ARRONDISSEMENT. — Sotias, 6, place de l'Oratoire; Damerval, 19, rue de Viarmes; Cremières, 27, rue du Chantre.

5e ARRONDISSEMENT. —André Bartholomot, 42, rue des Marais-Saint-Martin; Davroult, 9, rue de la Fidélité.

6e ARRONDISSEMENT. — Gaillard, 8, cour de la Trinité; Choudieu, 41, rue du Vert-Bois; Avisse, 92, rue du Faubourg-du-Temple; Bourrières (Dublanc), 221, rue du Temple; Chebeaux, 10, boulevard du Temple.

7e ARRONDISSEMENT. — Duval, 41, rue de la Tannerie; Balabaud, entrepreneur de maçonnerie, 3, rue Vieille-du-Temple.

8e ARRONDISSEMENT. —Ubaudi, 2, rue Sainte-Anastase; Leroux, 17, boulevard des Filles-du-Calvaire; Bouly, 6, rue de Bercy-Saint-Antoine; Leclerc, 105, quai Valmy.

9e ARRONDISSEMENT. — Thiollier-Colard, 32, quai de Béthune; Coupé, 4, rue du Pourtour-Saint-Gervais; Marmin, 72, quai des Ormes; Fort, entrepreneur de maçonnerie, 77, rue de l'Hôtel-de-Ville.

10e ARRONDISSEMENT. — Nadau de La Richebaudière, 71, rue de Bourgogne; Drouart, 75, rue du Four-Saint-Germain; Moulin, docteur-médecin, 19, rue des Petits-Augustins.

11e ARRONDISSEMENT.—Huguet, 5, rue de l'Odéon; Simoneau, 3, place de l'Odéon; Guy aîné, 2, rue de l'Ecole-de-Médecine; Gilland, 55, quai des Augustins; Emile Acker, 32, rue Madame.

12e ARRONDISSEMENT.—Delamotte, 1, rue du Cendrier (Marché aux Chevaux); Durand, 10, rue d'Ulm; Lemaire, 13, rue des Capucins; Cassard, 47, rue Descartes.

BATIGNOLLES.—Ferreris, 5, rue des Carrières; Blara, 12, rue Fortin.

PETIT-MONTROUGE.—Perrot, 120, route d'Orléans; Bonvalet, 10, route de Châtillon.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS.—Fleig, 75, Grande-Rue.

VAUGIRARD.—Sidot, 104, Grande-Rue.

NEUILLY-LES-THERNES. — Naudet, 59, avenue des Thernes.

OBSERVATION IMPORTANTE.—La proposition de révision qui a déjà réuni 446 représentans contre 278, doit être portée de nouveau dans trois mois devant l'Assemblée. Il est donc essentiel que d'ici là tous les citoyens qui n'ont pas encore signé, joignent leurs signatures à celles des quinze cent mille pétitionnaires déjà existant, afin que l'expression du vœu national devienne de plus en plus éclatante et irrésistible.

Tous les citoyens, électeurs ou non électeurs, peuvent signer la pétition, pourvu qu'ils soient majeurs.

AVIS

A NOS ABONNES DE L'ÉTRANGER.

D'après les nouvelles conventions postales, l'administration du *Constitutionnel* a fixé les prix d'abonnement à l'étranger comme il suit :

	TROIS MOIS.	SIX MOIS.	UN AN
	fr.	fr.	fr.
Piémont, Savoie (Etats sardes).	16	32	60
Parages de la Méditerranée desservis par les paquebots de l'administration des postes. — Echelles du Levant, Grèce et pays desservis par les paquebots réguliers de la Méditerranée. — Etats-Romains (voie de Marseille), Italie méridionale (voie de Marseille), royaume des Deux-Siciles (voie de Marseille).— Sicile (voie de Marseille). — Pays-Bas.	18	35	68
Belgique, Suisse. — Colonies et pays d'outre-mer (voie ordinaire).—Iles Ioniennes (voie de Marseille). — Indes-Orientales. — Gibraltar. — Espagne et Portugal (voie de terre)	19	37	72
Sardaigne (île de) (voie de Marseille).	22	42	80
Colonies et pays d'outre-mer (voie d'Angleterre). Mer du Sud, Océan Pacifique (voie d'Angleterre).	24	46	96
Californie (voie de Panama). — Canada (voie d'Angleterre).	32	64	126
Le Chili (voie d'Angleterre).	41	82	162
Pour tous les autres pays étrangers, non désignés ci-dessus.	14	28	54

LITTÉRATURE.

Essai sur AMYOT,

PAR M. A. DE BLIGNIÈRES.

(1 vol.—1851.)

L'Eloge d'Amyot a été proposé par l'Académie-Française pour sujet du prix dit d'Eloquence qu'elle a décerné en 1849; M. Amédée Pommier a obtenu le prix, M. de Blignières l'accessit. Depuis cette époque, M. de Blignières a revu son travail et l'a complété. Ne prenant son Eloge d'Amyot distingué par l'Académie que comme un discours préliminaire, il a composé un livre tout plein de recherches et de dissertations sur les divers ouvrages d'Amyot, sur sa langue, sur sa vie; il y discute tous les points qui ont prêté à la controverse et à la critique; il s'applique à les éclaircir à l'avantage de son auteur, avec zèle, érudition et curiosité. Ce livre fait beaucoup d'honneur à M. de Blignières, qui est professeur de rhétorique dans l'un de nos Colléges de Paris (Stanislas); la science dont il fait preuve n'est pas la seule chose qui plaise en lui; son affection pour Amyot décèle ses mœurs, une ame qui aime les Lettres, et qui les aime avec cette humanité d'autrefois, avec cette chaleur communicative, qui est propre à gagner la jeunesse, et que possédaient les vieux maîtres. Le jeune professeur de rhétorique a évidemment en lui de l'aimable, de l'abondant, quelques-unes de ces qualités d'Amyot qui se retrouvaient dans Rollin, et qui mettent du charme jusque dans un enseignement sévère. Je ne trouverai à reprendre dans son livre que quelques développemens un peu trop complaisans, et quelques longueurs : en cela encore, il semble qu'il ait voulu tenir d'Amyot.

C'est à celui-ci que je m'attacherai aujourd'hui. Amyot est un des noms les plus célèbres de notre vieille littérature; on dit *le bon Amyot* sans trop savoir, comme *le bon Henri IV*, comme *le bon La Fontaine*. Aucun nom littéraire de son siècle (si l'on excepte Montaigne) ne jouit d'une faveur aussi universelle. Quand il s'agit d'une jolie et gracieuse naïveté de langage, on dit aussitôt pour la définir : C'est de la langue d'Amyot. Ce simple traducteur de Plutarque s'est acquis la gloire personnelle la plus enviable; on le traite comme un génie naturel et original. Il semble qu'à travers ses traductions on lise dans sa physionomie et qu'on l'aime, comme s'il nous avait donné ses propres pensées.

Un poète italien moderne, Leopardi, enviant la gloire de ces opportuns et heureux traducteurs italiens qui se sont enchaînés à quelque illustre classique des anciens pour n'en plus être séparés, s'écrie : « Qui ne sait que Caro vivra autant que Virgile, Monti autant qu'Homère, Bellotti autant que Sophocle? *Oh! la belle destinée de ne pouvoir plus mourir, sinon avec un immortel!* » Tel est le lot et le bonheur d'Amyot. Il a contribué à rendre Plutarque populaire, et Plutarque le lui a rendu en le faisant immortel.

C'est justice, quand on y regarde bien. Et cependant toute faveur, en se prolongeant dans la postérité, rencontre ses épreuves et ses retours, et la réputation d'Amyot n'a pas été sans quelque flux et reflux. On s'est demandé si, en un siècle aussi riche que le XVIe, en un siècle qui possédait un si grand nombre d'écrivains énergiques, colorés, vifs, naïfs, ou même gracieux par endroits, il était juste de transférer tout l'honneur de la naïveté, de la grâce et de l'éloquence, sur un simple traducteur. Examinant ses traductions en elles-mêmes, des érudits et des critiques exacts y ont relevé des fautes, des inadvertances, des infidélités de divers genres. Mais, tout cela dit, le tout examiné et débattu, Amyot garde sa place et la gardera; et il la mérite. Il la mérite, nous dit Montaigne, excellent juge, pour *la naïveté et pureté du langage en quoi il surpasse tous les autres*, pour *la constance d'un si long travail*, pour *la profondeur de son savoir*, ayant pu développer si heureusemnt *un auteur si épineux et ferré* que Plutarque (car il n'est pas besoin de savoir le grec pour sentir qu'on est porté avec Amyot dans un courant de sens continu, et que, sauf tel ou tel point de détail, il est maître de son sujet et dans l'esprit de l'ensemble) : « Mais surtout, ajoute Montaigne, je lui sais bon gré d'avoir su trier et choisir un livre si digne et si à propos, pour en faire présent à son pays. Nous autres ignorans, étions perdus, si ce livre ne nous eût relevés du bourbier. » Et il ajoute avec un vif sentiment de ce bienfait : Grâce à lui, « nous osons à cette heure et parler et écrire; les dames en régentent les maîtres d'école : *c'est notre bréviaire.* » Rien ne saurait prévaloir contre un tel témoignage. Il est juste que la récompense des écrivains se mesure à l'étendue de l'influence qu'ils exercent, quand cette influence est toute bienfaisante et salutaire. Amyot a rendu des services, 1° un service inappréciable à la langue, en la répandant et en la popularisant dans ses meilleurs tours, dans son économie la plus ample et la plus facile, dans sa diction la plus large et la plus sincère, à l'aide de l'intérêt qui s'attachait aux Vies de Plutarque; 2° il a rendu un service non moindre à la raison et au bon sens public en faisant circuler Plutarque, et ses trésors de vertu antique et de morale, dans toutes les mains, à l'aide d'une langue si claire, si facile, si diffuse, si courante et si riante. Il y a eu bien du bonheur dans un tel choix : comment s'étonner qu'il soit entré de la faveur dans la justice et quelque entraînement dans la reconnaissance?

Jacques Amyot, dont la meilleure vie et la plus complète a été écrite par l'abbé Lebeuf, était né à Melun le 30 octobre 1513, de parens pauvres et qui, pourtant, le firent étudier. Bien jeune, il vint à Paris continuer comme il put, ses études de grammaire; il servait en même temps de domestique à quelques écoliers. Sa mère, Marguerite des Amours (c'est un nom assorti pour la mère d'Amyot), avait soin de lui envoyer chaque semaine un pain par les bateliers de Melun. On dit que le soir, faute d'avoir de quoi acheter une lumière, il lisait à la lueur des charbons embrasés : on a raconté la même chose du jeune Drouot, lisant enfant près du four de son père. Ces débuts d'Amyot, qui sont un peu la légende de cet âge héroïque de l'érudition, ont du charmé. A l'époque où il étudiait, il fallait acheter cher le savoir; les nouvelles méthodes apportées par Budé, et favorisées par François Ier, s'introduisaient à peine. N'apprenait pas le grec qui voulait. Amyot appliqué, patient, un peu lent, dit-on, dut conquérir sa science à force d'opiniâtreté et d'ardeur. Maître ès-arts à dix-neuf ans, il alla ensuite à Bourges pour y étudier le droit; il y devint précepteur et bientôt professeur des langues grecque et latine à l'Université de la ville. Les dix ou douze années qu'il passa à Bourges furent des années fécondes, et dans lesquelles il posa les fondemens de tous ses grands travaux. Il traduisait le roman de *Théagène et Chariclée*, mais il méditait déjà son *Plutarque*: et en général, tout ce qu'il fit dans l'intervalle, sa jolie traduction de *Daphnis et Chloé*, sa traduction honorable de *Diodore de Sicile*, ne furent que des manières de prélude et de passe-temps; il réservait toutes ses forces pour son grand ouvrage.

François Ier fut informé des premiers travaux d'Amyot et de ses projets : il vit la traduction du roman de *Théagène et Chariclée*, qui fut imprimée l'année même de sa mort (1547); il eut connaissance de quelques Vies de Plutarque qu'Amyot lui présenta comme essai : il lui commanda de poursuivre une si généreuse entreprise, et, pour l'y encourager, il le nomma abbé de Bellozane : ce fut le dernier bénéfice que conféra ce roi ami des Lettres, car il mourut peu après.

Amyot, assuré de la subsistance, et croyant que, François Ier n'étant plus, la fortune en France se retirait de lui, tourna ses regards vers l'Italie, cette vraie patrie de la Renaissance, et où l'appelaient tant de précieux manuscrits à consulter. Il saisit une occasion que lui offrait M. de Morvilliers, de Bourges, nommé ambassadeur à Venise, et il le suivit au-delà des monts. Ces quatre ou cinq années environ qu'Amyot passa en Italie, à Venise et à Rome, lui furent grandement profitables, tant pour l'étude des textes que pour le commerce des hommes, et aussi pour la connaissance des affaires. A un moment (en septembre 1551), il joua même un certain rôle, ayant été envoyé par l'ambassadeur de Venise au Concile de Trente pour y porter les lettres de protestation du roi : mais il ne faut pas s'exagérer le rôle d'Amyot, qui ne fut que très secondaire en cette rencontre comme en toutes les occasions politiques auxquelles il se trouva mêlé. Ce n'était à aucun degré un homme d'Etat qu'Amyot, c'était un homme d'étude, plein de diligence, de curiosité, de patience, et admirable par la façon étendue, agréable et ingénue avec laquelle il présentait les fruits de son labeur. Le cardinal de Tournon l'ayant connu à Rome et apprécié pour ses qualités studieuses et morales, parla de lui à la Cour, lorsque le roi Henri II cherchait un précepteur pour ses deux fils, les ducs d'Orléans et d'Anjou (depuis Charles IX et Henri III), et Amyot fut choisi (1554). Pour justifier l'honneur d'un tel choix, Amyot redoubla de zèle dans son grand travail à ses heures de loisir, et il publia en 1559 les Vies complètes de Plutarque traduites, qu'il dédia à Henri II.

Il est piquant de remarquer que, cette même année 1559, il publiait, sans y mettre son nom il est vrai, *les Amours pastorales de Daphnis et de Chloé*, ce libre et agréable roman qu'Amyot, dans sa traduction, rendait plus délicieux encore, en lui prêtant une naïveté de diction qui manque quelquefois au texte grec et qui n'est ici qu'une convenance de plus. Rien ne peint mieux la morale d'une époque et d'une Cour qu'une telle publication de la part d'un homme d'Eglise, précepteur en titre des fils du roi, une licence de cette force et qui paraît chose toute simple. Que l'on se figure, si l'on peut, le précepteur d'un fils de roi, depuis Bossuet jusqu'au digne et docte précepteur de M. le Comte de Paris, s'avisant d'égayer par une publication de ce genre les travaux de son grave préceptorat. Ajoutons toutefois, pour aider à l'explication, qu'au XVIe siècle le culte de l'antiquité était tel, qu'il purifiait au premier moment tout ce qui en sortait.

Les années suivantes ne furent pour Amyot que des années de prospérité et d'honneur. Sur le meilleur pied à la Cour, voyant son élève chéri, le petit Charles IX, devenu roi dès l'âge de onze ans, et ne cessant jusqu'à la fin de le considérer comme le plus gentil et le plus doux des princes (*naturâ mitissimus erat*); également estimé et honoré de son autre élève Henri III, grand-aumônier de France sous tous deux, bientôt évêque d'Auxerre, Amyot avait réalisé le plus beau rêve d'un savant et d'un lettré au XVIe siècle. Il continua de justifier les faveurs de la fortune en publiant, en 1572, les Œuvres morales de Plutarque, qu'il dédia à son élève et maître le roi Charles IX, par reconnaissance pour ses bienfaits, « et aussi, dit-il, pour témoigner à la postérité et à ceux qui n'ont pas cet heur de vous connoître familièrement, que notre Seigneur a mis en vous une singuliere bonté de nature..... » Amyot écrivait cela l'année même de la Saint-Barthélemy. Sans prendre à la lettre les imprécations de d'Aubigné sur le roi qui eut le malheur d'attacher son nom à cette nuit funeste, on conviendra qu'il y avait au moins de l'illusion de précepteur et de père nourricier dans Amyot. — Quant au petit roi, il jugeait son bon maître tout en le comblant : on rapporte qu'il le raillait parfois sur son avarice et sa parcimonie, et enfin, lui qui se connaissait en vers et qui en faisait même d'assez bons, il se permettait de trouver *durs* ceux qu'Amyot mêlait à ses traductions : Amyot, très peu poète en cela, ne l'en trouvait pas moins aimable.

Ainsi comblé des honneurs et des avantages de sa profession, on ne voit pas qu'Amyot d'ailleurs ait été aucunement ambitieux en politique : ce n'était pas un de ces précepteurs comme le cardinal de Fleury, qui essaient de s'insinuer dans les grandes affaires et de dominer à jamais l'esprit de ceux qu'ils ont façonnés. Amyot n'avait pas une si haute portée ni une si ferme idée de lui-même. Dans sa Dédicace des Vies de Plutarque à Henri II, il parle de lui humblement, plus humblement même qu'on ne le voudrait : « Non que j'eusse opinion qu'il pût issir (*sortir*) de moi, dit-il, *personne si basse et si petite en toute qualité*, chose qui méritât d'être mise devant les yeux de Votre Majesté. » Au Concile de Trente, en septembre 1551, ayant eu à présenter les lettres de protestation du roi aux Pères du Concile et trouvant l'assemblée peu disposée à les recevoir : « *Je filois le plus doux que je pouvois*, écrit-il à son ambassadeur, me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison si j'eusse un peu trop avant parlé. » Certes, un simple secrétaire, mais qui eût été de l'étoffe d'un Mazarin ou d'un d'Ossat, ou même d'un Fleury, se serait exprimé et se serait présenté autrement. Amyot, toutes les fois qu'il n'est pas soutenu par l'ame d'un ancien, dans son style comme dans ses pensées, descend un peu bas, se rabaisse ou se traîne : ce n'est qu'un grand lettré et un excellent traducteur. Evêque, il remplit ses devoirs avec diligence, exactitude et régularité. Transporté brusquement des grâces païennes de Longus ou des beautés naturelles de Plutarque à l'étude de la théologie et à la Somme de saint Thomas, il s'y applique, il y réussit même; il s'efforce de s'y plaire et de se persuader que cela ne l'ennuie pas. Il s'exerce à parler à son peuple d'Auxerre un langage clair, pur et lucide, et l'on se figure, en effet, quel pouvait être le caractère doux, abondant et moral de ces homélies, prononcées d'une voix un peu faible par le bon évêque Amyot. On nous le peint encore dans les années paisibles de son épiscopat, aimant la musique, faisant volontiers sa partie dans son intérieur avec ses chanoines et ses chantres avant ses repas : « il se plaisait même à jouer des instrumens, et souvent, avant le dîner, il touchait d'un clavecin pour se mettre à table, l'esprit plus dégagé après ses études sérieuses. » Ce goût du bon évêque alla jusqu'à entraîner des abus, et il s'introduisit dans sa cathédrale des nouveautés de chant qui scandalisèrent les classiques, les amateurs zélés de l'ancien plain-chant grégorien. Pourtant ce fut sous Amyot et auprès de lui qu'un chanoine, son commensal et son économe, inventa l'instrument de chœur d'un très convenable usage, et qu'on appelle *serpent*. Aux yeux des purs et austères partisans de la gravité dans la psalmodie, cela répare un peu ses fautes. Bon, facile, amateur de musique, un peu timide en public, un peu perdu dans les détails, vif d'humeur, mais revenant aisément, franc, ouvert et candide, tel on nous peint et tel aisément on se figure en effet le bon Amyot, que le malheur, vers la fin de son existence heureuse, vint tout à coup visiter. L'assassinat de MM. de Guise, aux Etats de Blois, donna le signal aux mécontens et aux ligueurs d'Auxerre : un supérieur des Cordeliers, Claude Trahy, publia et prêcha partout que l'évêque Amyot avait tout su, tout approuvé, et qu'en absolvant le roi dont il était l'aumônier, il s'était fait son complice. Je n'ai pas à m'étendre sur ces scènes de la Ligue qui firent, en quelques mois, du riche et florissant Amyot, « le plus affligé, détruit et ruiné pauvre prêtre qui soit, comme je crois, dit-il, en la France » (9 août 1589). — Pauvre Amyot! ses dernières années furent tristes et amères. En procès avec son Chapitre, menacé et insulté, le pistolet au poing, par cet odieux cordelier ligueur, maître Trahy, et par ses paroissiens, placé entre les crimes de Blois et les avanies d'Auxerre, il put faire la différence des grands hommes de Plutarque aux misères et au fanatisme de son temps. Il n'alla point jusqu'à Henri IV et eut le malheur encore plus que le tort de ne pas le prévoir, de ne pas espérer en lui. Il mourut le 16 février 1593 dans sa quatre-vingtième année, sans avoir entrevu le retour au mieux et le salut ici-bas. Plutarque, du moins, dans sa ville de Chéronée, revêtu des magistratures honorables et prêtre d'Apollon, put vieillir avec douceur et sérénité au milieu de la philosophie et des muses, et atteindre, dit-on, presque nonagénaire, jusqu'à l'aurore du règne d'Antonin-le-Pieux.

Il est difficile d'essayer un jugement sur les ouvrages d'Amyot et de les apprécier au vrai sans avoir à la fois sous les yeux les textes et les traductions : mais non, — prenons celles-ci, comme on l'a fait presque toujours, comme des écrits originaux d'un style coulant, vif, abondant, familier et naïf, qui se font lire comme s'ils sortaient d'une seule et unique veine. A tout instant, des expressions heureuses, trouvées, ce qu'on peut appeler l'imagination dans le style, s'y montre et s'y joue, ni plus ni moins que si l'auteur était chez soi et s'animait, chemin faisant, de sa propre pensée. Ce sont là les mérites de ce traducteur incomparable, venu à un moment décisif et où il pouvait se permettre ce qui, depuis lors, n'eût plus été également accordé. Je commencerai par citer tout d'abord de lui une page célèbre, et qui rassemble, dans un exemple sensible, la fleur de ses plus habituelles et coutumières qualités. Il s'agit de Numa et de ses premiers actes de législateur et de civilisateur qui adoucirent le naturel féroce des premiers Romains; j'ai regret d'altérer dans ma citation l'orthographe ancienne qui, dans ses longueurs même, et par la surabondance de ses lettres inutiles, contribue à rendre aux yeux la lenteur et la suavité de l'effet :

« Ayant donques Numa fait ces choses à son entrée, pour toujours gaigner de plus en plus l'amour et la bienveillance du peuple, il commença incontinent à tâcher d'amollir et adoucir, ne plus ne moins qu'un fer, sa ville, en la rendant au lieu de rude, âpre et belliqueuse qu'elle étoit, plus douce et plus juste. Car, sans point de doute, elle étoit proprement ce que Platon appelle une ville bouillante, ayant premièrement été fondée par hommes les plus courageux et les plus belliqueux du monde qui, de tous côtés, avec une audace désespérée s'étoient illec (*là*) jetés et assemblés : et depuis s'étoit accrue et fortifiée par armes et guerres continuelles, tout ainsi que les pilotis que l'on fiche dedans terre, plus on les secoue et plus on les affermit et les fait-on entrer plus avant. Parquoi Numa, pensant bien que ce n'étoit pas petite ne légère entreprise, que de vouloir adoucir et ranger à vie pacifique un peuple si haut à la main, si fier et si farouche, il se servit de l'aide des Dieux, amollissant petit à petit et attiédissant cette fierté de courage et cette ardeur de combattre, par sacrifices, fêtes, danses et processions ordinaires que il célébroit lui-même... »

Et plus loin, marquant que, durant le règne de Numa, le temple de Janus, qui ne s'ouvrait qu'en temps de guerre, ne fut jamais ouvert une seule journée, mais qu'il demeura fermé continuellement l'espace de quarante-trois ans entiers :

« Tant étoient, dit-il, toutes occasions de guerre et partout éteintes et amorties : à cause que, non seulement à Rome, le peuple se trouva amolli et adouci par l'exemple de la justice, clémence et bonté du roi, mais aussi aux villes d'alenviron commença une merveilleuse mutation de mœurs, ne plus ne moins que si c'eût été quelque douce haleine d'un vent salubre et gracieux qui leur eût soufflé du côté de Rome pour les rafraîchir : et se coula tout doucement ès cœurs des hommes un désir de vivre en paix, de labourer la terre, d'élever des enfans en repos et tranquillité et de servir et honorer les Dieux : de manière que par toute l'Italie n'y avoit que fêtes, jeux, sacrifices et banquets. Les peuples hantoient et trafiquoient les uns avec les autres sans crainte ne danger, et s'entrevisitoient en toute cordiale hospitalité, comme si la sapience de Numa eût été une vive source de toutes bonnes et honnêtes choses, de laquelle plusieurs ruisseaux se fûssent dérivés pour arroser toute l'Italie, et que la tranquillité de sa prudence se fût de main en main communiquée à tout le monde... »

J'abrége à regret cette phrase coulante et infinie d'Amyot, qui n'est pas terminée encore; mais on a senti le charme qui pénètre, et ce génie de l'expression qui, sans lutte, sans effort, s'anime et s'inspire de son modèle. C'est déjà au XVIe siècle la langue du *Télémaque* ou celle de Bernardin de Saint-Pierre, ou encore celle de Massillon, ayant de plus sa fraîcheur native. Notez, chemin faisant, que d'expressions vives, parlantes, toutes fidèles, ou mieux que si elles étaient littéralement fidèles, car elles sont trouvées, une *ville bouillante, attiédir cette fierté de courage*, un *peuple si haut à la main, se couler tout doucement ès cœurs des hommes*, etc. : que de jolis mots qui sentent leur jet de veine et leur liberté naïve! Un esprit tout critique et chagrin pourrait relever dans ces pages mêmes des redondances et cette disposition d'Amyot à tout étendre et à tout allonger; on nage avec lui dans les superfluités sans doute : là où Plutarque ne met que deux mots, il en met trois et quatre, et six; mais que nous importe si ces mots sont des plus heureux et de ceux mêmes que le lecteur qui ne sait que le français, va d'abord relever avec sourire et avec charme? Amyot délaye quelquefois l'expression de Plutarque, mais le plus souvent il se contente de la développer et de la déplier pour nous l'offrir plus légère. A côté de ces pages de la Vie de Numa, il faudrait en rappeler d'autres également connues de la Vie de Lycurgue, et dans lesquelles est nettement et vivement défini le caractère des jeunes guerriers spartiates avant et pendant le combat (chap. XLIV — XLIX). Quand de telles pages s'écrivent dans une langue et que cela dure pendant toute la *teneur* d'une traduction de si longue haleine, elle n'a plus rien à désirer, ce semble, dans sa prose.

L'ordinaire d'Amyot est, sans contredit, le simple langage *délié* et *coulant* de la narration, ou encore ce langage *mêlé* et *tempéré* qui s'adresse aux passions plus douces : mais, là où son modèle l'exige, il sait atteindre à « ce langage plus haut, plein d'efficace et de gravité, et qui, courant roide ainsi qu'un torrent, emporte l'auditeur avec soi. » En ce qui est sobre, simple et grand, nulles pages ne sont plus belles que celles de la mort de Pompée. M. de Chateaubriand en jugeait ainsi en les relisant, la mémoire encore pleine du souvenir des plages historiques qu'il avait visitées : « C'est, selon moi, disait-il, le plus beau morceau de Plutarque, et d'Amyot son traducteur. »

Dans les Traités moraux de Plutarque, que de charmantes pages aussi, riches de sens, pleines d'aisance et de naturel, et qui ont un air de de Montaigne! Ce sont tous ces trésors si neufs alors, trésors de morale, trésors d'héroïsme, qu'Amyot, le premier, versa si copieusement à la fois et si limpidement dans le torrent de la circulation au XVIe siècle, de ce siècle corrompu et fanatique, comme pour l'épurer et l'humaniser, et dont la reconnaissance universelle, le cœur de tous les honnêtes gens, lui sut un gré infini.

La jeunesse, qui se plaît aux choses d'amour, ne lui a pas su un moindre gré, alors et depuis, de sa ravissante traduction du petit roman de *Daphnis et Chloé*, chef-d'œuvre que Paul-Louis Courier a retouché, corrigé et réparé quant au sens, tout en y respectant les belles et naïves expressions du premier interprète, et en les imitant de son mieux dans les parties inédites qu'il a retrouvées. C'est dans l'étude de ce petit tableau qu'il est plus facile de se rendre compte du procédé d'Amyot quand il traduit. Dans le style de Longus, ce ne sont, à bien des endroits, que phrases à compartimens, avec des membres symétriques accouplés artistement et ayant volontiers des sortes de rimes et d'assonances : tout cela sent le jeu et la recherche du rhéteur. Amyot, au contraire, entre dans le récit bonnement, avec plus de rondeur; il lie les phrases, il y mêle de petits mots explicatifs, qui en rompent le rhythme par trop régulier et affecté. Cette intention fréquente d'antithèses, soit dans les idées, soit dans les mots, a disparu. Il y met du liant; sa phrase court comme une phrase naturelle et d'un auteur original, qui n'a pas songé à lutter et à jouter. C'est un peu une traduction faite comme par La Fontaine, ou bien, l'oserai-je dire? par l'aimable saint François de Sales, si on se l'imagine un seul moment, jeune, non encore saint, helléniste et amoureux :

« Et sur le commencement du printemps, que la neige se fondoit, la terre se découvroit et l'herbe dessous poignoit; les autres pasteurs menèrent leurs bêtes aux champs : mais devant tous Daphnis et Chloé, comme ceux qui servoient à un bien plus grand pasteur; et incontinent s'en coururent droit à la caverne des Nymphes, et de là au pin sous lequel étoit l'image de Pan, et puis dessous le chêne où ils s'assirent en regardant paître leurs troupeaux... puis allèrent chercher des fleurs, pour faire des chapeaux aux images (*le bon Amyot, par piété, n'a osé dire* : pour faire des couronnes aux Dieux), mais elles ne faisoient encore que commencer à poindre par la douceur du petit béat de Zéphyre qui ouvroit la terre, et la chaleur du soleil qui les échauffoit. »

Si vous croyez que ce *petit béat de Zéphyre* soit dans le grec, vous vous trompez fort; c'est Amyot qui lui prête ainsi de cette gentillesse et de cette grâce d'ange, en revanche sans doute de ce qu'il n'a osé tout à côté appeler Pan et les Nymphes sauvages des Dieux.

Dans ses préfaces, dans ses dédicaces, dans le petit nombre de pages de son crû, sauf de rares endroits, Amyot est faible; il écrit moins bien pour son compte que quand il traduit. On a dit de son style qu'il semblait alors *étrangement pesant et traînassier*. Le mot est dur, mais, une fois lâché, il reste vrai. Amyot, de son chef, pense peu; il tourne dans les banalités morales : il ne s'arrête plus et ne sait où finir sa phrase ni où la couper. M. de Blignières, qui tâche de couvrir le plus filialement qu'il peut les côtés faibles de son auteur, est forcé lui-même d'en convenir. On trouverait pourtant chez Amyot, parlant en son nom, quelques pages d'une éloquence douce et de vieillard; mais sa force, son talent est ailleurs : il n'a son génie propre que quand il est porté par un autre et quand il traduit; il n'est original et tout à fait à l'aise que quand il vogue dans le plein courant de pensée de l'un de ses auteurs favoris. Et c'est en cela qu'il est vraiment le premier et le roi des traducteurs : autrement il ne serait qu'un auteur original qui se serait mépris.

On a commencé à entrevoir quelques-uns des reproches qu'encoururent ses traductions et qui s'entremêlaient aux louanges. Dès le temps de Montaigne, quelques lecteurs plus difficiles relevaient les fautes d'Amyot. Un jour, étant à Rome, à la table de notre ambassadeur, devant la plus docte assistance, Montaigne eut maille à partir sur le chapitre du Plutarque d'Amyot, que plus d'un convive estimait beaucoup moins qu'il ne le faisait. On allégua des passages positifs, et Montaigne convint de bonne-foi qu'il fallait en rabattre de cette exactitude de détail qu'il avait supposée. Mais je doute qu'il ait rien rabattu de son admiration générale pour l'excellent auteur, et, selon moi, il a eu raison.

Ces deux points, en effet, peuvent se soutenir, et ne sont nullement incompatibles. Amyot a pu commettre, dans sa traduction de Plutarque, toutes les fautes et les inexactitudes soit de sens, soit historiques, géographiques, mythologiques, etc., dont on l'a taxé, et que Méziriac disait avoir remarquées jusqu'en *plus de deux mille passages*; et cependant son mérite d'écrivain n'en est nullement atteint; car ce mérite est d'un tout autre ordre, et il n'en est pas moins vrai, comme l'a dit Vangelas, que personne n'a mieux su que lui le génie et le caractère de notre langue, n'a usé de mots et de phrases si naturellement françaises, sans aucun mélange des façons de parler des provinces : « Tous les magasins et tous les trésors du vrai langage français, continue Vaugelas avec son enthousiasme du bien parler et du bien dire, sont dans les ouvrages de ce grand homme, et encore aujourd'hui nous n'avons guère de façon de parler nobles et magnifiques qu'il ne nous ait laissées; et, bien que nous ayons retranché la moitié de ses phrases et de ses mots, nous ne laissons pas de trouver dans l'autre moitié presque toutes les richesses dont nous nous vantons et dont nous faisons parade. » Tout cela reste juste et incontestable. Amyot, plus que personne, a aidé à cet établissement insensible et a préparé cette maturité de la langue par sa longue et pleine influence, et il l'a fait non-seulement par pratique et par instinct, mais en se rendant compte aussi de ce qu'il voulait. Il voulait avant tout, en effet, un style exact, net, châtié, *élu* enfin, c'est-à-dire choisi et élégant dans son naturel: « Nous prendrons, disait-il, les mots qui sont *les plus propres* pour signifier la chose dont nous voulons parler, ceux qui nous sembleront *plus doux*, qui *sonneront le mieux à l'oreille*, qui seront *plus coutumièrement en la bouche des bien parlants*, qui seront *bons françois* et *non étrangers*. » Voilà ce que se proposait Amyot et ce qu'il a réalisé en effet, dans le vaste et fertile développement de ses traductions! Avec un génie qui, certes, était inférieur à bien des égards à celui de Ronsard, il a fait tout autrement que lui, il s'est proposé tout le contraire, et, prosateur de plus en plus accueilli, il a mérité de la postérité toute la faveur qu'elle retirait au malencontreux poète. On a été, je le crois, injuste et dur à l'excès envers l'un, mais on n'a été que justement favorable à l'autre.

J'ai voulu relire la pièce la plus grave qu'on a écrite contre Amyot et que je ne trouve pas du tout à mépriser : c'est le *Discours de la Traduction*, par M. de Méziriac, qui fut lu à l'Académie-Française à la fin de l'année 1635, et dont Amyot fait tous les frais. Méziriac, mathématicien, géographe, mythographe, savant et érudit en toute matière, y relève avec une extrême rigueur toutes les fautes et les oublis du bon Amyot dans son Plutarque : il en parle avec hauteur et supériorité comme d'un « bon écolier de rhétorique, qui avait une médiocre connaissance de la langue grecque, et quelque légère teinture des bonnes Lettres. » Il est curieux de voir, en lisant ce morceau, de combien de bévues, aux yeux des érudits de profession, se compose une gloire littéraire et populaire. Mais la question pour Amyot n'est pas de ce côté : elle n'est pas avec les Scaliger, les Méziriac et les érudits en *us*; elle est avec le public, avec les lecteurs de toutes classes, avec tout le monde. Ce sont là, Montaigne en tête, ses vrais juges. J'admets volontiers qu'Amyot, tout instruit qu'il était, n'ait toutefois été que ce qu'on peut appeler *un grand humaniste*, un Rollin ayant le génie du style. Ses fautes, qu'un Méziriac relève si aigrement, d'autres érudits plus clémens et d'un goût meilleur les corrigeront sans grand'peine. Les Brotier, les Clavier, les Courier, donneront des éditions d'Amyot où les fautes auront disparu et où le langage excellent restera : et pour nous postérité, quand il s'agit d'Amyot, voilà notre héritage.

J'ai parlé de Rollin, et ce nom revient à propos ici; car il me semble que cet homme de bien que Montesquieu a appelé « l'abeille de la France, » appartenait aussi à cette classe d'esprits modérés, humbles, je dirais presque un peu bas quand ils étaient livrés à eux-mêmes, et qui, pour avoir toute leur valeur, avaient besoin d'être doublés et soutenus de l'antiquité. Eh bien! Rollin de même a été critiqué en toute sévérité par Gibert, par l'abbé Bellanger, et ces critiques rigoureux ont presque partout raison contre lui, ce qui n'empêche pas Montesquieu d'avoir eu raison à son tour dans sa louange mémorable.

Or, Amyot est un Rollin plus fort, venu cent cinquante ans auparavant, qui a eu l'initiative dans son genre, qui a le premier donné l'exemple d'une grande traduction d'après le grec en français, et qui a eu le génie de la diction toutes les fois que la pensée d'un ancien lui a souri.

Pour ne rien omettre d'essentiel, et pour ne pas sembler trop ignorant moi-même, je rappellerai cependant encore qu'en laissant même de côté ces inexactitudes de détail, il est une infidélité générale qui lui a été reprochée, surtout de nos jours, à Amyot : c'est d'avoir prêté à Plutarque une physionomie de simplicité, ou du moins de naïveté et de bonhomie, qui n'est pas dans l'original. « La hardiesse de Plutarque, dit M. Villemain, disparaît quelquefois dans l'heureuse et naïve diffusion d'Amyot. » — « Amyot, ajoute M. Vinet, nous en impose sur le vrai caractère de Plutarque; mais ce qui est admirable, c'est que rien ne dénonce cette falsification involontaire. » M. de Chateaubriand avait déjà dit de Plutarque : « Ce n'est qu'un agréable imposteur en tours naïfs. » Amyot lui ôte l'imposteur, et lui prête le naïf. D'autres, comme Montaigne, on l'a vu, ont parlé du style de Plutarque comme d'un auteur *épineux et ferré*. « Tous les doctes savent, dit Méziriac, que le style de Plutarque est *fort serré* et ne tient rien de l'asiatique. » Mais croyez-vous qu'Amyot tout le premier ne sût pas ces choses? Dans son avertissement *aux Lecteurs*, en tête des Vies de Plutarque, il s'excuse de ce que le langage de sa traduction ne paraîtra point peut-être aussi coulant que celui de ses traductions précédentes; mais un traducteur, dit-il, doit être fidèle au ton, à la forme de style de son auteur, et, si sa nouvelle traduction paraît moins aisée que les autres, il faut tenir compte de la façon d'écrire *plus aiguë, plus docte et pressée que claire, polie ou aisée*, qui est propre à Plutarque. C'est ce qui faisait dire à Montaigne que le véritable auteur qu'il proposait comme un travail naturel à la vieillesse du bon Amyot, c'était Xénophon, parce que le style du bonhomme, dit-il, « est plus chez soi *quand il n'est pas pressé* et qu'il roule à son aise. » Il resterait à voir si de nos jours, à force de se piquer de mieux entendre le vrai Plutarque, on ne s'est pas exagéré quelques défauts de ce grand et incomparable biographe.

Ajoutons enfin que le lecteur moderne prête lui-même au style d'Amyot plus de bonhomie qu'il n'en a en réalité. C'est l'effet de tout style vieilli de paraître naïf et enfant; et Amyot, de son temps et dans sa nouveauté, ne paraissait pas tout-à-fait tel à cet égard que nous le sentons aujourd'hui. Que les érudits me permettent encore de leur soumettre une pensée. Il n'est pas plus juste de dire de Plutarque que c'est un sophiste, qu'il ne le serait de le dire de saint Augustin. Plutarque, comme saint Augustin, a les défauts de son temps : ce qui n'empêche pas son originalité et sa générosité propres. N'oublions jamais que Montaigne l'a appelé *le plus judicieux auteur du monde*. De nos jours, on a imputé d'une part à Plutarque plus de rhétorique peut-être et d'artifice qu'il n'en a par nature, et de l'autre on a prêté à Amyot plus de naïveté et de bonhomie qu'il ne convient, et on a ainsi exagéré le désaccord.

Au reste, cette légère et plutôt heureuse infidélité de l'excellent traducteur, a été pour beaucoup dans son charme et dans sa gloire. La confusion de Plutarque et d'Amyot a été continuelle, et, malgré tout ce qu'ont pu faire quelques critiques, cette association n'a pu se rompre. Henri IV écrivait de Plutarque : « Qui l'aime, m'aime. » Et c'était par Amyot qu'il l'aimait. Ainsi de presque tous les lecteurs. Le *Plutarque d'Amyot*, ce Plutarque un peu plus naturel que l'autre peut-être et plus débonnaire (et tant mieux!) s'est à jamais logé, comme un seul et même trésor d'antique prudomie et de vertu, dans la mémoire et dans la reconnaissance humaine. Ce sont là des idées que l'érudition elle-même est bien venue à respecter. Il y a de la religion aussi (et que gagnerait-on à y rien retrancher?) dans ces choses de Plutarque et d'Homère.

On ferait de la réputation d'Amyot le plus piquant chapitre, ou plutôt M. de Blignières l'a fait. On a vu les louanges de Vaugelas proclamant Amyot l'un des pères de notre langue. Amyot, avec son excellent français de Melun, était beaucoup plus agréé alors de l'Académie naissante que Montaigne suspect de néologisme et de *gasconisme*. Boileau raillait Tallemant, qui se mêlait de traduire Plutarque, en l'appelant *le sec traducteur du français d'Amyot*. Racine lisait Amyot à Louis XIV, et, à force d'adresse, il le lui faisait goûter. Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie*, citait Amyot comme exemple de ce qu'il y a de plus regrettable dans le vieux langage. Au commencement du XVIIIe siècle, Massillon me paraît souvent un Amyot en chaire, par l'ampleur et l'économie de ses phrases, comme par la riche et un peu diffuse abondance de sa morale. Jean-Jacques Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre profitèrent beaucoup d'Amyot. Rousseau enfant n'avait pas de lecture plus favorite que Plutarque, et il s'y abreuvait par Amyot aux sources de la plus pure et de la moins genevoise des langues. Bernardin de Saint-Pierre, qui cite perpétuellement Plutarque, ne le fait que dans le texte d'Amyot. Un critique de nos jours que j'aime à citer, comme le plus fin et le plus délicat des esprits, M. Joubert, qui parle admirablement de Plutarque et sans superstition, a dit : « Toute l'ancienne prose française fut modifiée par le style d'Amyot et le caractère de l'ouvrage qu'il avait traduit. En France, la traduction d'Amyot est devenu un ouvrage original. » Ç'a été mon point de départ, et ce sera là aussi mon unique conclusion..

SAINTE-BEUVE.

BULLETIN DES TRIBUNAUX.

ROSE POMPON. — ENGAGEMENT D'ARTISTE. — FEMME MARIÉE. — DÉFAUT DE CONSENTEMENT DU MARI. — La femme mariée qui, notoirement, vit dans un état complet d'indépendance, et qui a contracté un engagement théâtral sans opposition ni protestation de son mari, lequel n'a pu ignorer la conduite de sa femme, ne peut, seule et sans l'assistance de son mari, demander la nullité de cet engagement; elle est censée avoir été tacitement autorisée par son mari.

Cette solution, intéressante en droit, méritait aussi de fixer la curiosité par les faits et par la célébrité toute spéciale de la personne que ces faits concernaient : il ne s'agissait de rien moins que d'une des reines de Mabile et du Château-Rouge, de la rivale de Pomaré, et pour tout dire, de Rose Pompon.

Me Bochet, son avocat, a exposé les faits suivans :

Mlle Elvire-Caroline Hamelin a épousé le sieur Bonzé, ouvrier sertisseur; elle n'avait que seize ans. Un an après cette union, qui était restée stérile, elle quittait le domicile conjugal, sans être entraînée toutefois par des motifs d'inconduite en cette circonstance; elle devint dame de comptoir dans un café.

C'était l'époque où brillaient, au bal Mabile, quelques jeunes et folles femmes, parmi lesquelles celle qui avait reçu le surnom de reine Pomaré. Mme Bonzé eut le malheur de fréquenter trop assidûment ce bal, et d'envier cette renommée; elle se fit aussi remarquer des adeptes du lieu, et elle y fut connue sous le pseudonyme de Rose Pompon, emprunté à un roman du jour.

On peut comprendre quelles furent dès lors les habitudes de sa vie; je n'ai point à les exposer ici. Ce qui est certain, c'est que jamais elle n'avait mis le pied sur la scène, pas même sur celle de la rue Chantereine, ce conservatoire du quartier Bréda, lorsqu'en 1850 elle alla à Bruxelles, où M. David, ancien acteur tragique et comique du théâtre de l'Odéon et du Théâtre-Français, dirigeait, de concert avec M. Plunkett, son associé, le théâtre du Vaudeville. Elle contracta avec M. David un engagement pour l'emploi des jeunes coquettes, soubrettes et jeunes premières, au prix de 150 fr. par mois, pour un espace de sept mois, depuis le 1er septembre 1850 jusqu'à la fin d'avril ou de mai 1851, à la volonté du directeur. Mais ces appointemens de 150 fr. ne devaient être payés que sur les recettes du théâtre, prélèvement fait de tous frais de musiciens, choristes, et des appointemens fixes assurés à certains acteurs. M. David, quant à lui, pour raison de sa mise de fonds et l'apport de sa bibliothèque musicale et des costumes existans, percevait par privilége 500 fr. par mois, indépendamment des loges qu'il se réservait, plus 300 fr. pour droits de direction et d'administration; il faisait tomber dans son pécule particulier le produit de toutes les amendes, qui comprenaient cinq, dix et même quinze

jours d'appointemens pour des cas tout à fait puérils. D'autre part, « attendu, disait le traité, que les appointemens sont l'équivalent de la jouissance des talens de l'artiste, » ces appointemens cessaient de plein droit par l'interruption du service; quinze jours d'interruption pour cause de maladie donnaient lieu à la résiliation du traité. « La rupture immédiate de l'engagement, avec remise d'à-compte et de voyages, est la conséquence d'un outrage par paroles ou voies de fait envers les personnes placées à la tête d'un des services essentiels (directeur, régisseur ou chef d'orchestre); l'impuissance, l'insuffisance du répertoire, la paresse, l'inconduite, ou un service notoirement désagréable au public et nuisible aux intérêts de la direction, l'ivrognerie, l'esprit de querelle, sont des causes légitimes pour annuler l'engagement. (Art. 33.) »

Ce sont de véritables liens de fer que de tels articles pour les artistes, qui, eux, ne peuvent demander compte à M. David, « ni de son service notoirement désagréable au public, ni de son esprit de querelle, etc. » Le tout se termine par un dédit réciproque de 3,000 francs, payables, dit l'acte, n'importe dans quel pays où se trouve le débiteur et quelles que soient les lois et juridictions des lieux où il se sera retiré : 3,000 fr. de dédit pour un engagement qui devait durer sept mois et qui ne pouvait procurer d'appointemens quelconques qu'après d'innombrables prélèvemens privilégiés.

Mme Bonzé a paru sur la scène du Vaudeville de Bruxelles au commencement de septembre 1850; on ne dira pas que l'on ait fait grand état de son nom, car l'affiche que voici portait en grosses lettres le nom de Mme Doche, artiste de Paris, tandis que le nom de Rose, adopté par la débutante, était écrit en lettres d'une dimension fort modeste et confondu avec ceux des autres acteurs. A cela il n'y avait rien à dire, car elle n'était pas née pour le théâtre; elle ne savait ni parler, ni chanter, ni marcher sur la scène.

Au bout de vingt jours, elle avait encouru 220 francs d'amende et il lui revenait 150 francs par mois, toujours après les prélèvemens. Elle déclara au directeur qu'elle ne pouvait continuer ce rôle de dupe, et partit en effet de Bruxelles pour se rendre sur les bords du lac de Come. Je dois convenir que, de cette résidence, elle écrivit à M. David une lettre qui a le tort d'être trop railleuse, et qui, plus tard, a été publiée dans la *Gazette des Tribunaux*. Je vais la faire connaître toutefois à la cour, pour qu'elle soit justement appréciée.

Me Bochet donne en effet lecture de cette épître de *la Donna del Lago* :

« Como, le 3 octobre, jeudi.

» Cher David,

» Comment vous portez-vous, et votre procès où en est-il? Je ne pense pas que vous me regrettiez; franchement, je n'en vaux pas la peine. Je compte passer tout mon hiver en Italie, et revenir au printemps à ma campagne.

» Cher David, ne m'en voulez pas; vous auriez grand tort. Toute ma vie, j'ai fait ce que j'ai voulu; j'ai planté tout le monde qui m'embêtait : donc, votre administration m'embêtait, j'ai pris la poste, et me voici sur le bord du lac de Come, dans une villa charmante. J'ai mon bateau pour me promener sur le lac, ma voiture et un charmant cheval de selle. Tous les jours je monte à cheval; l'on m'offre 2,000 fr. par mois pour passer tout l'hiver loin de la France.

» Voici, cher, avec quels avantages je suis partie, et plus, l'on m'a envoyé deux mois d'avance pour faire le voyage, et avec cela j'apprends à parler italien (*son da per tutto festeggiata*.) Je vous dirais bien de me répondre; mais voilà, à chaque instant je suis en voyage; trois jours de la semaine, je les passe à Milan, et, le 15, je vais à Rome, à Venise. Je vais toujours vous donner mon adresse : Signora Rosa Bonzé, *ché* (sic) *le signor* Caronti, borgo vigo in lago Como.

» Voici, cher David, mon adresse; j'espère que votre théâtre va bien. Et votre associé, comment va-t-il? Ne m'oubliez pas auprès de lui, « ainsi qu'à toutes ces dames »; ce qui ne m'empêchera pas, quand j'irai à Bruxelles, d'aller vous dire bonjour. Quand vous viendrez à Paris, venez me voir; vous avez l'adresse de ma campagne. Sans rancune, excusez-moi si je vous écris sur un chiffon de papier; impossible d'en trouver d'autre, car je suis à la campagne et non à la ville.

» Au revoir, cher David, tout à vous d'amitié.

» ROSE. »

Sans doute, ajoute Me Bochet, il y a là des drôleries, des railleries peut-être un peu cyniques, que je suis disposé à blâmer; mais là n'est pas le procès; le débat est dans la question de validité de l'engagement véritablement léonien contracté par Mme Bonzé, sans l'autorisation maritale. Voici comment le tribunal de commerce a statué sur ce débat par jugement du 10 décembre 1850 :

« Le tribunal,

» Attendu qu'il résulte de la correspondance émanée de la défenderesse elle-même, et produite aux débats, que la dame Bonzé, dite Rose Pompon, vit dans une indépendance complète de la puissance maritale; qu'elle pourvoit, par ses propres ressources, aux nécessités de son existence; que c'est patemment et librement qu'elle contracte des engagemens, sans protestation ni opposition de la part de son mari;

» Que, dans l'espèce, c'est elle seule qui, sans son assistance, invoque la nullité de l'engagement qu'elle a contracté;

» Qu'on ne saurait supposer, de la part de celui-ci, l'ignorance complète de la conduite de sa femme, et qu'on doit, dès lors, induire de son silence qu'elle était par lui au moins tacitement autorisée;

» Au fond:

» Attendu qu'il est constant pour le tribunal que la défenderesse a manqué à l'exécution de l'engagement qu'elle avait pris vis-à-vis des défendeurs;

» Qu'un dédit réciproque de 3,000 fr. a été stipulé entre les contractans; qu'en raison de l'inexécution de sa part, la defenderesse doit être tenue de payer ledit dédit;

» Déclare résiliées les conventions verbales dont il s'agit; condamne la défenderesse à payer aux demandeurs 3,000 fr., montant du dédit en question, avec les intérêts suivant la loi;

» A satisfaire à ce que dessus, sera la défenderesse contrainte par toutes les voies de droit, et même par corps;

» La condamne aux dépens. »

Me Bochet, discutant ce jugement, soutient que si le consentement du mari peut s'induire de l'exercice du commerce de la femme au vu et su de celui-ci, ainsi que l'ont décidé plusieurs arrêts de la cour de cassation (14 novembre 1820, 1er mars 1826, 27 mai 1832), la même protection, accordée ainsi à la femme mariée, vivant auprès de son mari, et qui n'a pas besoin de cette protection, est encore plus nécessaire à celle qui s'est laissé entraîner à des désordres qui l'ont éloignée du domicile conjugal. D'un autre côté, le mari est obligé, par l'engagement de la femme, en cas de communauté, ce qui existe dans l'espèce; il est de toute justice qu'il ne soit pas exposé à payer les frais de la guerre sans son assentiment. M. Bonzé, en particulier, n'a pas pu être considéré comme ayant autorisé sa femme, dans les circonstances connues, à contracter un engagement théâtral, lorsque jamais auparavant elle n'avait monté sur la scène.

Le tribunal a motivé sa décision sur l'état d'indépendance extra-conjugale de Mme Bonzé; c'est comme si on déclarait valable l'engagement d'un mineur de vingt ans, parce qu'il aurait une apparence virile, parce qu'il aurait la barbe noire, et qu'on ne l'aurait jamais vu jusque-là en compagnie de son tuteur. Mme Bonzé n'était pas mineure; elle avait vingt-cinq ans et demi lors de son engagement; mais elle prenait le titre de femme, ce qui devait éveiller l'attention de M. David; et s'il est vrai que ces demoiselles prennent parfois ce titre par anticipation, on pouvait lui demander son acte de naissance, on aurait vu qu'elle s'appelait Mlle Hamelin, et que, par conséquent, Mme Bonzé ne pouvait être dispensée du consentement de son mari.

Me Allou, avocat de MM. David et Plunkett.— On convient que l'engagement a été sérieusement contracté; mais on ne recule pas devant le cynisme du refus d'exécution; un peu de honte est bientôt passé, et l'arrêt restera, on l'espère, avec les petits profits qu'on attend.

Mlle Rose Pompon, car c'est le nom qui doit lui rester, fut présentée à M. David par une personne que tous deux connaissaient; elle était jeune, pas jolie, mais elle avait un nom entouré d'un certain éclat, et un aplomb d'enfer. Six mois après les premiers pourparlers, M. David, étant dans son cabinet à Bruxelles, reçoit une tape sur l'épaule; il se retourne, c'était Rose Pompon : « Je viens, dit-elle, pour l'engagement convenu. » Objections de la part de M. David : « S'agit-il d'un caprice? voulez-vous un essai, un essai de huit jours? — Non, je veux un engagement complet, immédiat. Quant au dédit, j'en fais fi... 3,000 fr.! qu'est-ce que cela?—Mais vous les paierez, si vous manquez à nos conventions. — Sans doute; et même, après l'avoir payé, je pourrais bien revenir à vous.—Fort bien; mais en stipulant un nouveau dédit. — Pas de difficulté. — Oh! à ce prix-là, je vous engagerai tous les quinze jours.» Et on signe.

Mlle Rose Pompon a joué, en vingt jours, douze ou quatorze fois. On avait monté *les Fourberies de Scapin*, où elle devait prendre le rôle de Zerbinette; Zerbinette est une soubrette qui rit pendant toute la pièce, et Mlle Rose Pompon a de jolies dents. Par malheur est survenu un caprice. Elle a pris la poste et a quitté Bruxelles; grâce à cette fourberie, il a fallu laisser là *les Fourberies de Scapin*, sans préjudice des autres pièces où Rose Pompon s'était déjà montrée.

Me Allou expose que jamais on n'a articulé que l'engagement n'eût pas été complètement volontaire; les conditions dont on a parlé étaient imprimées d'avance et sont dans les usages de tous les théâtres. Si M. David a des avantages et des priviléges, c'est qu'après la fuite du précédent directeur, il a établi avec ses camarades une société dans laquelle il a assumé toutes les charges envers le propriétaire de la salle et ses fournisseurs; tel est l'état des choses, depuis trois ans, à la satisfaction des artistes qui n'ont pas violé leurs engagemens.

Appartient-il à Rose Ponpon, ajoute l'avocat, à une femme qui a perdu le nom qui lui avait été donné par un honnête ouvrier, qui a vécu dans le désordre, de venir s'abriter aujourd'hui derrière le nom de ce malheureux mari pour demander, seule, et sans son assistance, l'annulation du contrat qu'elle a signé? N'y a-t-il pas ici lieu d'appliquer cette règle commune qui protége les conventions loyalement faites par des tiers, et ne faut-il pas dire avec la cour de cassation (arrêt Beaufremont et Taxis du 15 juin 1824), que la loi vient en aide *deceptis, non decipientibus fœminis?* Enfin, est-il tolérable de voir afficher un aussi audacieux mépris de ses engagemens de la part d'une femme qui possède un hôtel rue de Larochefoucauld et une maison de campagne?

Une cause, en tout semblable à celle-ci, s'est présentée dernièrement au tribunal de première instance; il s'agissait aussi d'une femme qui avait notoirement vécu, comme fille, dans toute l'acception du mot, loin de son mari, sans qu'on la crût mariée; elle avait fait des placemens de ses gains et économies dans une compagnie d'assurances; après son décès, son mari qui était un invalide, vint réclamer les sommes déposées. J'ai eu l'avantage de faire décider par le tribunal qu'il n'y avait aucun droit, en raison de la situation prise par sa femme et de la notoriété de cette situation.

M. Sallé, substitut du procureur-général, estime que l'engagement est sérieux, que l'autorisation du mari, qui ne se présente pas, a été au moins tacite, et qu'ainsi il y a lieu de confirmer le jugement.

La cour, adoptant les motifs des premiers juges, confirme.

BIGAMIE. — C'est devant la cour d'assises de l'Oise que vient de se juger cette affaire.

Dès sa jeunesse, l'accusé avait mené une existence errante et agitée. Né le 20 septembre 1815, à Beaumont, dans le département de Tarn-et-Garonne, Devèze avait servi dans le 18e régiment d'infanterie légère. Un vol commis au préjudice d'un camarade l'avait fait condamner, en 1834, à deux années d'emprisonnement. A l'expiration de sa peine, que la clémence royale avait réduite à un an, il fut incorporé dans le 17e régiment d'infanterie légère, et en 1841, il avait été libéré du service militaire. Depuis cette époque, l'accusé avait été successivement garçon coiffeur à Montauban et à Bordeaux, puis douanier à Mont-Ferrand, jusqu'au moment où, faisant valoir ses services militaires auprès de M. le duc d'Aumale, qui commandait le régiment où il avait servi en dernier lieu, il avait été admis dans la maison de ce prince comme garde-forestier.

Peu de temps après la révolution de février, Devèze s'était démis de son emploi. Venu à Paris lors de la formation de la garde républicaine, il s'y était fait admettre et était arrivé au grade de maréchal-des-logis. Mais lors de la réorganisation de ce corps en mai 1849, la condamnation qu'il avait encourue en 1834 l'avait fait rayer des contrôles. Ce fut alors que Devèze vint habiter Elbeuf, où il avait trouvé un emploi de commis de librairie.

Peu de mois après, il fit la connaissance de la demoiselle Rose-Clémence François. Le 19 janvier 1850, il contracta mariage avec elle devant l'officier de l'état civil d'Elbeuf, et le même jour les deux époux firent bénir leur union.

Cependant, bien qu'il se soit présenté à la famille de la demoiselle François comme ayant toujours été célibataire, l'accusé avait déjà été marié : son premier mariage n'était point dissous. Le 15 octobre 1842, Devèze, garçon coiffeur à Montauban, y avait épousé la demoiselle Caroline Delbouis. A l'époque de son mariage avec la demoiselle Clémence François, il ne pouvait avoir aucun doute sur l'existence de sa première femme, et ne pouvait, par conséquent, ignorer le crime qu'il commettait en contractant cette seconde union, qu'il savait réprouvée par la morale et par les lois. L'exposé qui va suivre en fournira la preuve la plus évidente.

Pendant long-temps, l'accusé avait vécu en bonne intelligence avec sa première femme, Caroline Delbouis, qu'il avait amenée avec lui dans les différens endroits où il avait exercé les fonctions de garde forestier. Plus tard, lorsqu'il entra dans la garde-républicaine, sa femme l'avait suivi à Paris. Mais les habitudes d'intempérance qui s'étaient révélées à cette époque chez Devèze, avaient indisposé contre lui sa femme, à laquelle, de son côté, il s'était cru en droit d'adresser quelques reproches, qu'aucun fait de l'instruction n'a pu justifier.

Ce fut alors qu'un sieur Désomérie, qui avait épousé la sœur de Caroline Delbouis et s'était établi à Buenos-Ayres, vint à Paris, et que, désireux de soustraire sa belle-sœur à l'état de gène auquel l'avaient réduite l'intempérance de son mari et la position précaire où il se trouvait alors, il sollicita Devèze d'autoriser sa femme à aller rejoindre sa sœur à Buenos-Ayres. L'accusé consentit à cette séparation; il accorda à sa femme l'autorisation qui lui était nécessaire pour obtenir un passeport à l'étranger, et le 7 juillet 1849, Caroline avait quitté la France avec son beau-frère, et, après deux mois de traversée, elle arrivait à Buenos-Ayres.

Resté seul, Devèze était parti pour Elbeuf, où, comme on l'a dit, il était devenu commis de librairie et avait épousé la demoiselle Clémence François. Un sieur Bourrel, surveillant aux Tuileries, avec lequel l'accusé était resté en relation, avait reçu une lettre de Mme Devèze, que celle-ci lui avait écrite aussitôt son arrivée à Buenos-Ayres. Peu de temps après, il reçut une autre lettre de Désomérie, qui, au nom de la femme Devèze, engageait son mari à venir les rejoindre, et lui assurait un passage sur un navire qui devait prochainement partir du Havre pour Buenos-Ayres. Devèze conçut immédiatement le projet d'accéder à cette proposition, qui lui fournissait le moyen de se soustraire aux conséquences du crime qu'il avait commis en contractant un second mariage avant la dissolution du premier.

Il annonça donc à la famille de la demoiselle François l'intention qu'il avait formée d'aller en Amérique pour occuper auprès d'un de ses oncles une position avantageuse. A l'appui de cette allégation, il produisit une prétendue lettre de Désomérie qu'il avoue lui-même avoir fait fabriquer pour ne pas instruire la famille François du mariage qu'il avait jusqu'alors réussi à dissimuler. Enfin il partit pour le Havre, emportant avec lui, à défaut d'argent, un carton de marchandises qu'il mit en gage au mont-de-piété, sans en avoir reçu l'autorisation de sa femme à laquelle elles appartenaient.

Bientôt au moyen de la véritable lettre que lui avait écrite Désomérie, il se mit en rapport avec le capitaine au long cours auquel il avait été recommandé, et il allait partir quand Clémence François vint le rejoindre, et s'opposa formellement à la réalisation de son projet. Il se détermina donc à rester au Havre, après avoir abusé par un procédé indigne de la confiance que lui avait témoignée le capitaine qui devait l'emmener avec lui, et il y demeura pendant six semaines vivant du produit du travail de sa femme. Bientôt il sollicita et obtint une nouvelle commission de garde-forestier dans la maison du duc d'Aumale, et il revint habiter en cette qualité la commune de la Neuville avec la demoiselle François. Les habitans de cette commune qui l'avaient connu autrefois, alors qu'il y avait demeuré avec sa première femme, crurent que celle-ci était morte ou qu'elle n'avait point été unie à l'accusé par les liens d'un légitime mariage.

Cependant la dame Caroline Delbouis s'était décidée à quitter Buenos-Ayres, pour revenir auprès de son mari. Elle débarqua au Havre le 20 février 1850, se rendit à Paris, où elle apprit la nouvelle résidence de son mari. Elle lui écrivit immédiatement pour lui annoncer son retour, et une longue correspondance s'établit entre les époux, dans laquelle Devèze, après avoir appris à Caroline son nouveau mariage, qu'il disait avoir été rendu nécessaire par les relations qui avaient existé entre lui et Clémence, employa tour à tour les prières les plus humbles et les menaces les plus terribles pour s'assurer de son silence. Cependant Caroline Delbouis vint à la Neuville pour réclamer un objet de literie qui lui appartenait, et dont elle n'avait pu obtenir la restitution; ce fut alors qu'indignée des procédés qu'avaient pour elle Devèze et sa seconde femme, et blessée des soupçons que manifestaient les habitans du pays sur la nature des relations qui l'unissaient à l'accusé, elle produisit les pièces qui établissaient leur mariage, et attira ainsi l'attention de la justice sur le crime dont Devèze s'était rendu coupable.

Celui-ci soutient, pour sa défense, que, lors de la seconde union qu'il a contractée avec Clémence François, il avait cru que sa première femme avait cessé d'exister. Il prétend qu'un sieur Annette, au sujet duquel les recherches les plus minutieuses sont restées inutiles, lui avait annoncé le naufrage du navire *le Lion*, qui transportait Caroline à Buenos-Ayres; mais il convient qu'il n'avait fait aucune démarche pour constater l'exactitude de cette nouvelle.

L'invraisemblance de ce système est démontrée de la manière la plus éclatante par le soin qu'avait pris l'accusé de dissimuler à la famille de sa seconde femme l'union qu'il avait déjà contractée. Il est également établi qu'à deux reprises différentes il avait reçu des nouvelles de Caroline Delbouis par le sieur Bourrel, avec lequel il était demeuré en correspondance.

Le jury a rendu un verdict affirmatif tempéré par l'admission de circonstances atténuantes.

Devèze a été condamné à six ans de réclusion.

Le gérant, DENAIN.

VENTES IMMOBILIERES.

ADJUDICATIONS.

BELLE TERRE DE SAINT-PIERRE

(LOIRE).

Etude de Me Descombes, avoué à Roanne, successeur de Me Villeret.

Vente par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, pardevant le tribunal civil de première instance séant à Roanne, de la belle terre de Saint-Pierre, située sur la commune de Saint-Pierre-la-Noaille, et pour la plus petite partie, sur celle de Saint-Nizier-sous-Charlieu, dans une exposition magnifique, sur les bords de la Loire; chasse et pêche abondantes.

Cette terre se compose de deux propriétés distinctes, celle de Saint-Pierre et celle de la Garde, ayant chacune leur château et dépendances, vastes prairies d'embouche de première qualité, réservoirs naturels ou eaux mortes, salles d'ombrage, vignes, terres, bois taillis et de haute futaie, oseraies et saulées; de plusieurs corps de domaines, composés de bâtimens d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, prés, terres, vignes et bois.

Adjudication fixée au jeudi 11 septembre 1851.

Premier lot.

Il se compose : 1° du château de la Garde, cour, terrasses, jardins, salles d'ombrage et dépendances;

2° Trente-six hectares soixante-trois ares vingt centiares environ de prairie d'embouche de première qualité;

3° Neuf hectares soixante-neuf ares soixante-dix centiares d'excellente pâture;

4° Trois hectares soixante-dix-huit ares quatre-vingt-dix centiares en oseraies et saulées;

5° Deux hectares quatorze ares quatre-vingt-dix centiares environ en réservoirs naturels appelés vulgairement dans le pays eaux mortes;

6° Neuf hectares quatre-vingt-douze ares environ en vignes;

7° Dix-huit hectares quatre-vingt-dix ares environ en terres labourables;

8° Et de vingt-un hectares soixante-neuf ares dix centiares environ en bois taillis et de haute futaie, essence chêne, hêtre, charmille et châtaigniers.

La superficie totale de ce premier lot est d'environ cent douze hectares soixante-dix-sept ares, soit douze cents mesures locales.

Second lot.

Il se compose : 1° du château de Saint-Pierre, cours, terrasses, jardins, salle d'ombrage et dépendances;

2° Dix-huit hectares trente-trois ares environ en prairies d'embouche de première qualité;

3° Dix-sept hectares cinquante-quatre ares vingt centiares environ de pâtures;

4° Deux hectares six ares quatre-vingts centiares environ en oseraies et saulées;

5° Deux hectares six ares quatre-vingts centiares environ en réservoirs naturels ou eaux mortes;

6° Un hectare soixante et dix centiares en vignes;

7° Dix-sept hectares onze ares quatre-vingt-dix centiares environ en terres labourables;

8° Et douze hectares vingt-neuf ares dix centiares en bois taillis, essence chêne, hêtre et charmille.

La superficie totale de ce second lot est d'environ soixante-douze hectares onze ares quatre-vingts centiares, soit six-cent-soixante mesures locales.

Troisième lot.

Il se compose du domaine appelé la Grange-Perrin, comprenant : 1° tous les bâtimens dudit domaine, cours, jardins et dépendances;

2° Quatre hectares soixante-treize ares environ en prairies;

3° Trois hectares dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares environ en vignes;

4° Et deux hectares quarante centiares environ en bois taillis.

La superficie totale de ce troisième lot est d'environ trente-trois hectares quatre-vingt-sept centiares, soit cent trente mesures locales.

Quatrième lot.

Il se compose du domaine appelé Pavillon, comprenant : 1° Tous les bâtimens dudit domaine, cours, jardins et dépendances;

2° Un hectare soixante et seize ares soixante et dix centiares en prairies;

3° Trois hectares deux ares soixante et dix centiares en vignes;

4° Un hectare trente-neuf ares soixante centiares en terres labourables;

5° Douze hectares vingt-sept ares vingt centiares environ en bois taillis, essence chêne, hêtre et charmille;

6° Et quatre hectares vingt-deux ares environ en futaie, essence chêne.

La superficie totale de ce quatrième lot est d'environ vingt-deux hectares soixante-huit ares vingt centiares, soit deux cent mesures locales.

Tous les immeubles qui viennent d'être sommairement désignés sont situés pour la plus grande partie sur la commune de Saint-Pierre-la-Noaille, et pour la plus petite sur la commune de Saint-Nizier-sous-Charlieu, arrondissement de Roanne (Loire); ils dépendent de la succession de M. Guillaume-Théodore Maret de Saint-Pierre.

Ils sont d'une exploitation facile et traversés dans toute leur longueur par la route départementale de Roanne à Digoin; ils sont situés à quinze kilomètre de Roanne et à pareille distance de Marcigny, à deux kilomètres de la route départementale de la Loire à la Saône, et à six kilomètres de Charlieu; le canal latéral à la Loire de Roanne à Digoin est à deux cents mètres de la propriété.

Les enchères seront ouvertes sur la première somme qui sera offerte.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil séant à Roanne, au Palais-de-Justice, place Saint-Etienne, le jeudi onze septembre mil huit cent cinquante-un, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

Pour extrait :

Signé : DESCOMBES, avoué.

NOTA. S'adresser, pour visiter la propriété, au château de la Garde, à Saint-Pierre-la-Noaille, à Me Descombes, avoué, à Roanne, qui fera connaître les conditions du cahier des charges, ainsi que le plan général des immeubles à vendre qui est déposé dans son étude.

FONDS DE COMMERCE A VENDRE

Etude de Me Henri Duparc, avoué à Paris, rue Neuve-des-Capucines, 8.

Vente en l'étude et par le ministère de Me Thiac, notaire à Paris, place Dauphine, 23, le vendredi 29 août 1851, heure de midi, de la moitié indivise d'un fonds de commerce et accessoires pour la vente et la fabrication des tissus de laine, exploité à Paris, rue Bertin-Poirée, 7, et à Nogent-le-Rotrou, quartier de Saint-Denis (Eure-et-Loir).

Mise à prix : 74,500 fr.

S'adresser, pour les renseignemens :

1° A Me Henri Duparc, avoué à Paris, rue Neuve-des-Capucines, 8, poursuivant la vente;

2° A Me Thiac, notaire à Paris, place Dauphine, 23, dépositaire du cahier des charges;

3° A Me Ménager, notaire à Sèvres.

OPERE COMPLETE DI A. MANZONI

Che contengano i Promessi sposi, édizione fatta su quella riveduta dall'autore; la Colonna infame con le Osservazioni sulla Tortura di P. Verri; le Tragedie et le Poésie; la Morale cattolica, con Aggiunte e Osservazioni critiche. Parigi, 1843; 1 beau vol. in-8, gros caractère, portrait et vignettes, br. 12 fr.
— Ou en joli cartonnage, 15 fr.
MANZONI. I promessi Sposi, nuova edizione, fatta su quelle riveduta dall'autore, 1842, 1 vol. in-8, broché, 5 fr.
I Medesimi, colla storia della Colonna infame, e le Osservazioni sulla Tortura. 1 gros vol. in-8, portrait et vignettes, 8 fr.
I promessi Sposi, nuova edizione, 1843, 2 vol. in-12, port., broché 5 fr.
I Medesimi, colla storia della Colonna infame, e le Osservazioni sulla Tortura. 2 vol. in-12, avec portrait et vignettes, 8 fr.
Tragedie e Poesie complète; la Morale politica, con aggiunte Osservazioni. Parigi, 1843, 1 vol. in-8, 5 fr.
Il conte di Carmagnola, Adelchi, e Poesie varie, 1840, 1 vol. in-32, portrait, 3 fr.
Storia della Colonna infame, di Alessandro Manzoni. Edizione alla quale furono aggiunte, come appendice, le Osservazioni sulla Tortura di Pietro Verri. Parigi, 1843, 1 vol. in-12, jolie édition, 3 fr. 50 c.
Histoire de la colonne infâme, par Manzoni, traduite par Ant. Delatour. Paris, 1843. 1 vol. in-12, jolie édition. 3 fr. 50 c.
Osservazioni sulla Tortura, di Pietro Verri. 1 vol. in-12, br. 2 fr.

I PROMESSI SPOSI DI ALESSANDRO MANZONI
Edizione riveduta dall' autore. Storia della Colonna infame. Milano, 1840; édition originale illustrée, 1 vol. grand in-8° de 864 pages, contenant 450 jolies vignettes sur bois, br., 30 fr. En joli cartonnage en percaline anglaise, 33 fr.
Baudry, 3, quai Malaquais. *Le catalogue est envoyé franco sur demande affranchie.*

2e édition. TRAITE DE LA VACHE laitière et de l'élève du bétail, comprenant le choix, l'élevage, l'engraissement, la vétérinaire des bestiaux, avec un tableau portatif et gravé d'un nouveau système sur la découverte GUENON. 1 fort vol. in-8°, 6 fr.; le tableau seul, 1 fr. 25 c. — Paris, chez PAUL DUPONT, 45, rue de Grenelle.

BACCALAUREAT. Preparation rapide et sérieuse, par M. Pédezert, ancien membre de l'Université, 4, rue Garancière.

PREPARATION aux écoles Polytechnique, milit. M. Meissas, r. de Merlin, 29.

Au Cachemire français.
CHALES TERNAUX.
FABRIQUE FONDÉE EN 1800.
Alexandre-Louis, rue des Fossés-Montmartre, 1, au coin de la place des Victoires.—Les étrangers, comme le monde élégant, visitent dans cette maison, tous les beaux châles admis à l'Exposition universelle.—PRIX FIXE.—FACTURE DE GARANTIE.—Marque de fabrique.—Envois dans toute la France.

MEUBLES D'OCCASION et autres, 17, rue Meslay.

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG,

Rue de Strasbourg.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires, que le onzième versement est fixé à la somme de 25 fr. par action, qui devront être payés à la caisse de la compagnie, du 1er au 20 octobre 1851.

A dater du 21 octobre 1851, il ne sera plus admis à la négociation que les actions qui porteront la mention du versement, et l'intérêt de retard sera dû à raison de 5 0/0.

Le conseil d'administration rappelle à MM. les porteurs d'actions sur lesquelles le versement antérieur n'aurait pas encore été effectué, que leurs titres se trouvent sous le coup de l'expropriation ordonnée par les statuts, et que, faute par eux de se mettre en règle immédiatement, il se verrait dans la nécessité de leur appliquer les mesures prescrites par l'art. 15.

Le conseil d'administration rappelle également à MM. les actionnaires que le sous-comptoir national d'escomptes créé par les compagnies réunies (rue Saint-Honoré, 218), continue à faire, au taux de 5 0/0, des avances de fonds sur dépôts de valeurs de chemins de fer.

CHANTIER de bois à brûler et charbons à vendre, existant depuis 30 ans; affaires, 100,000 fr.; bénéfices nets, 10,000 fr.; prix, 8,000 fr. S'adresser à M. Boutillier-Demontières, rue Richelieu, 15.

AMERICAINE cheval et harnais à vendre d'occasion et sépar., r. Taitbout, 29.

A CEDER immédiatement, à des conditions avantageuses, un bon cabinet de dentiste, dans une capitale. S'adresser à la fabrique de platine, rue Montmartre, 64.

Très bon HOTEL MEUBLE à vendre 10,000 fr., rapport net, 4,500 fr. M. Louis Menu, boulev. Bonne-Nouvelle, 27.

LE PROPRIETAIRE de vastes constructions situées à Lyon, quai de l'Observance, sur un port de la Saône.
Désirerait se charger des dépôts de toutes sortes de marchandises, même d'un grand volume.
S'ad. à M. Jules Henry, quai Peyrollerie, 141, à Lyon.

A LOUER appartemens et chambres meublés, 4, place de l'Oratoire-du-Louvre.

SOMNAMBULE La Sibylle moderne, réputée la plus lucide Rue des Beaux-Arts, 5, à Paris, ou par lettres. (Affranchir.)

SOMNAMBULE Mme PIRENE, prix 3 et 5 fr. rue Richelieu, 31, à l'entresol.

PAR SON PROCÉDÉ, M. DÉSIRABODE, médecin-dentiste, continue de placer en une seule séance, sans opérations et sans ligatures, des pièces inaltérables ne laissant rien à désirer sous aucun rapport, et dont il garantit par écrit la parfaite solidité pendant dix années. — Palais-National, 154.

TAFFETAS EPISPASTIQUE
LEPERDRIEL VESICATOIRES pour l'entretien parfait des serre-bras, compresses LEPERDRIEL,
Fabrique : rue des Martyrs, 28; dép. faub. Montmartre, 76-78, et dans les pharmacies des départemens.

PAPIER D'ALBESPEYRE.
Chez l'inventeur, faub. St-Denis, 84, à Paris, et chez MM. les pharm.-dépositaires de France et de l'étranger. Depuis plus de trente ans, ce papier est toujours recommandé comme le meilleur ÉPISPASTIQUE, pour l'entretien facile, régulier et inodore des VESICATOIRES.

HEMORRHOIDES. Pinceau chimique qui les fait fluer et passer à volonté. Succès étonn. Dupignau, ph., r. Richelieu, 66.

ROB Laffecteur pour guérir les dartres, écoulem., syphilis, rue Richer, 12, et chez les pharm.

Aujourd'hui LUNDI, dans l'après-midi, a lieu à Lyon le tirage général de la LOTERIE LYONNAISE, composé de 250 lots d'une valeur de 300,000 francs.
(LE GROS LOT EST UN MAGNIFIQUE SERVICE D'ARGENTERIE DE CENT MILLE FRANCS.)
Le résultat du tirage sera connu MARDI, dans la nuit, à Paris, et affiché le lendemain dans les bureaux de la LOTERIE en même temps qu'il sera publié dans le *Siècle* et les *Débats*.
La vente des billets sera donc continuée LUNDI et MARDI pour être close définitivement MARDI SOIR A MINUIT, si le peu de billets qui existent encore n'était pas épuisé avant.
S'adresser à M. HUPPERS, BOULEVART MONTMARTRE, 8, A PARIS. (Tout ordre de la province arrivant mardi sera encore exécuté.)

VOIES URINAIRES. — ORGANES GÉNÉRATEURS
Guide des Malades, par M. GOEURY-DUVIVIER ✻ ✻
de la Faculté de Paris, ex-médecin du Bur. de Bienfaisance, ex-Chirurgien-Major, officier du Mérite militaire, etc., etc. Manuel indispensable aux personnes atteintes de Rétrécissemens, Rétention d'urine, Catarrhe, Calculs, Pertes séminales, Impuissance, Syphilis, Maladies de la Prostate, Onanisme et ses suites, etc. 1 vol. in-8°, 2e édit. figures, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franco (contre mandat), chez Ed. Garnot, libr, quai des Augustins, 21, et l'Auteur, à son cabinet médical, fondé depuis quinze ans, A PARIS, rue Richelieu, 41. Consultations de 9 h. à midi et de 3 à 5 h. Traitements et Consultations par Correspondance. (Affranchir).

EAU DE PARIS DE LEITSNER. R. VIVIENNE, 5.
Le plus suave de tous les parfums et le plus sain pour la toilette, le mouchoir et le bain. — VINAIGRE exquis pour la toilette de dames. — POUDRE et ELIXIR pour l'entretien de la bouche. — RUE VIVIENNE, 5. — Exposition de Londres.

BANDAGES NOUVEAUX SUPERFINS imperceptibles sous les pantalons collans. — Ch. POULET, bandagiste-herniaire, fournisseur de plusieurs ambassades, passage de l'Ancre, 12, donnant rue St-Martin, 223 Deux entrées particulières.

APPAREIL GAZOGENE BRIET
(Le seul admis à l'Exposition universelle de *Londres*, avec lequel on peut faire soi-même, avec un gaz pur et sans aucun mélange d'acide, eau de Seltz, de Vichy, vins mousseux et toutes sortes de boissons gazeuses.
La fourniture faite tout récemment aux hospices de Paris pour le service général de toutes les salles de ces établissemens, les sept médailles d'honneur décernées aux diverses expositions et par les sociétés savantes et industrielles, constatent suffisamment la supériorité de cet appareil Prix réduit : 15 fr.
BRIET, A PARIS, rue Neuve-Saint-Jean, 22.

PLUS DE CHEVEUX TEINTS par des procédés dangereux. — M OBERT vient d'inventer une teinture solide et sans reflet pour les cheveux et la barbe, destinée à remplacer toutes ces préparations dangereuses si pompeusement annoncées. On peut s'assurer de l'efficacité de ce nouveau moyen en assistant aux expériences que M. OBERT fait chaque jour à son cabinet, de 10 à 4 heures, rue Richelieu, 84, au 1er. — SALONS SPECIAUX pour teindre; l'opération est promptement faite et garantie sans aucun danger. Flacons, 6 et 10 fr. — PATE EPILATOIRE. Epilation instantanée et sans danger 5 et 10 fr. — TRAITE des MALADIES des CHEVEUX. 1 vol., 2 fr. — Consultations gratuites. (Affr.)

PATE EPILATOIRE
PERFECTIONNÉE de Mme DUSSER, rue du Coq-Saint-Honoré, 9, au 1er, reconnue, après examen fait, la seule qui détruise entièrement les poils et le duvet sans altérer la peau. Cette pâte est supérieure aux poudres et ne laisse aucune racine. Prix : 10 fr. (Affr.) Envoi en province.

Médaille d'argent 1849.
FOURNEAUX EN FONTE
de toutes dimensions de la fabrique de TH. PAUCHET, 122, fg Poissonnière
CALORIFERES en tous genres.

W ROGERS
INVENTEUR DES DENTS OSANORES, sans crochets ni ligatures, auteur du *Dictionnaire des Sciences dentaires* et de l'*Encyclopédie du Dentiste*, etc., reçus par l'Académie de Médecine.
270, RUE SAINT-HONORÉ en face le PASSAGE DELORME.
Ne pas confondre et bien s'adresser au n° 270.

Bulletin hebdomadaire de la Bourse de Paris.

Du 16 au 23 août.

Les affaires sont toujours aussi calmes et la bourse aussi déserte, et ainsi qu'il arrive d'ordinaire, lorsque la stagnation continue pendant long-temps, les cours s'affaiblissent peu à peu. Cependant la réaction peut être considérée comme à peu près nulle, si l'on songe que le plus haut cours du 5 0/0, coté après la dernière liquidation, a été de 96.15, et que la rente se soutient encore à 95.50, avec 65 c. seulement de baisse. Une si longue et si complète nullité d'affaires aurait sans doute produit une baisse plus forte, si le comptant n'avait pas été continuellement demandé. On a lieu pourtant de s'étonner que les escomptes qui ont été assez nombreux et qui ont même augmenté d'importance pendant les derniers jours, aient produit aussi peu d'effet sur la rente. Il est vrai qu'on annulait une partie des escomptes à mesure qu'on les [illegible] faisait afficher. Ils avaient seulement pour but de forcer quelques vendeurs à se liquider, et ils ne devaient pas du tout se résumer en demandes formelles d'inscriptions.

On s'attend assez généralement à la possibilité d'une variation assez importante sur la rente pour le moment de la liquidation. Ce n'est pas qu'il y ait eu beaucoup d'opérations engagées pendant le courant du mois; mais la plupart des acheteurs, se trouvant sans cesse à la limite de leurs cours, et voyant que la rente n'éprouvait aucune variation ni en hausse ni en baisse, se sont décidés à revendre des primes à de très minimes écarts. Ils considèrent encore ces primes comme du ferme qui doit servir à les liquider. Mais si cependant le 5 0/0 se rapprochait de 95, il y aurait bien des rentes à revendre, par suite de l'abandon des primes. Il est vrai que, d'un autre côté, l'on a fait quelques ventes à prime tout à fait à découvert, et la moindre hausse suffirait pour exciter l'inquiétude des vendeurs et les forcer de racheter en pleine liquidation. C'est dans l'espoir de forcer le découvert jusque dans ses derniers retranchemens que l'on a renouvelé la série des escomptes.

Les ventes d'actions de chemins de fer ont continué pour le compte des capitalistes anglais, et quelques-unes des lignes ont éprouvé une baisse sensible pendant les premiers jours de la semaine. On a surtout remarqué la baisse des actions du Centre, qui sont tombées à 430. Mais comme c'est à peu près le plus bas cours auquel les achats avaient eu lieu il y a deux mois, les offres ont cessé, et cette valeur a commencé à se raffermir.

Les dispositions générales du marché des chemins de fer sont également devenues plus satisfaisantes depuis deux jours. Il s'est formé du découvert sur ces valeurs, et l'approche de la liquidation a donné lieu à quelques rachats. Les deux rives de Versailles, qui étaient stationnaires depuis très long-temps, ont repris faveur à la nouvelle que la compagnie de l'Ouest s'était enfin constituée; mais ce qui rend encore les porteurs d'actions de Versailles très circonspects, c'est qu'il n'est pas encore question de l'émission des obligations de l'Ouest, et qu'on ne connaît pas au juste les conditions auxquelles sera effectué l'échange des actions des deux rives en obligations de l'Ouest.

La diminution continuelle du portefeuille de la Banque a produit un peu de baisse sur les actions de cet établissement; mais les vendeurs sont toujours rares sur cette valeur.

Les variations ont été complètement nulles sur les fonds étrangers. Ils se maintiennent cependant, avec fermeté, aux prix de la semaine dernière.

E.-H. BOURGOIN.

FONDS PUBLICS.

3 0/0. La rente 3 0/0 a varié de 57.45 à 57.50; elle a rétrogradé à 57.10, et elle est restée à 57.15 au comptant, et à 57.20 à terme.

5 0/0. La rente 5 0/0 a varié de 95.75 à 95.85; elle a fléchi à 95 40, et elle est restée à 95.45 au comptant, et à 95.40 à terme.

Les primes pour fin du mois se sont négociées sur le 5 0/0 avec des écarts de 05, dont 1, de 10 à 15 c. dont 50.

Les primes pour fin prochain ont été faites de 20 à 25 c. dont 1; et de 60 à 50 c. dont 50.

Le 4 0/0 a été cotée à 74 et 74.50.

Les bons du trésor ont varié de 3 à 4 0/0.

ACTIONS DE LA BANQUE. — VALEURS DIVERSES.

Les actions de la Banque de France ont varié de 2,180 à 2,165, et elles sont restées à 2,165.

Les actions des Quatre-Canaux se sont tenues à 1,125; les jouissances ont monté de 110 à 112.50.

Le canal de Bourgogne a varié de 957.50 à 960.

Les jouissances de Bourgogne ont monté de 95 à 97.50.

Les nouvelles obligations de la Ville se sont tenues à 1,175.

Les obligations de la ville de Marseille ont varié de 1,057.50 à 1,060.

La caisse hypothécaire a été cotée à 155.

Le comptoir national d'escompte a fléchi de 478.75. à 470.

La liste civile a monté de 1,070 à 1,072.50.

Le lin Maberly a fait 606.25, et il est revenu à 600.

Le zinc de Stolberg a monté de 785 à 800.

Les lits militaires ont fait 920, et sont retombés à 900.

Les actions de la Vieille-Montagne ont été cotées à 2,650; et les cinquièmes d'actions à 530.

Les nouvelles obligations de Saint-Germain ont fait 980.

Les nouvelles obligations de Versailles (rive droite) ont fait 950.

Les anciennes obligations d'Orléans se sont tenues à 1,045; et les nouvelles ont fléchi de 1,035 à 1,030.

Les anciennes obligations de Rouen ont monté de 795 à 810.

Les nouvelles obligations du Havre ont fléchi de 955 à 952.50.

CHEMINS DE FER.

Les actions de Paris à Saint-Germain se sont tenues à 437.50 et 435.

Les actions de la rive droite de Versailles sont montées de 270 à 282.50, et sont restées à 276.25.

La rive gauche a monté de 227.50 à 237.50, et est restée à 235.

Paris à Orléans a monté de 880 à 895, il est revenu à 880 et est resté à 885.

Paris à Rouen a monté de 605 à 610, et est resté à 605.

Rouen au Havre a fléchi de 243.75 à 241.25.

Marseille à Avignon a monté de 205 à 207.50, et est resté à 207.50.

Strasbourg à Bâle a fléchi de 153.75 à 151.25.

Le Centre a fléchi de 435 à 430, et est reste à 437.50.

Boulogne a monté de 270 à 271.25, et est resté à 270.

Bordeaux a fléchi de 395 à 393.75.

Le Nord a fléchi de 467.50 à 465, et est resté à 466.25.

Paris à Strasbourg a baissé de 363.75 à 361.25, et est resté 362.50.

Tours à Nantes a fléchi de 273.75 à 271.25.

Dieppe s'est tenu de 200 à 202.50.

La Teste a fléchi de 48.75 à 45.

FONDS ÉTRANGERS.

Belgique. Le 5 0/0 belge 1840 a varié de 102 7/8 à 103, et il est resté à 102 7/8.
— Le 4 1/2 0/0 a été coté de 93 à 95.
Italie. Le 5 0/0 piémontais a varié de 81.55 à 81.70, il a fléchi à 81.45, et est resté à 81.50.
— Les récépissés de Naples ont fléchi de 99.75 à 99.50.
— L'ancien emprunt romain a varié de 75 7/8 à 76.
— Le nouvel emprunt, de 77 à 76 1/2.
— Les anciennes obligations du Piémont de 1834 ont été fermes, de 977.50 à 980; celles de 1849 ont monté de 920 à 925; et celles de 1851, de 950 à 955.
Espagne. La passive s'est tenue à 5 5/8.
— Le 3 0/0 intérieur à 35 1/2.
— Le 3 0/0 extérieur, à 37 7/8 et 37 3/4.
Hollande. Le 2 1/2 hollandais a fléchi de 60 1/2 à 60 1/4.
Russie Le 4 1/2 0/0 russe a monté de 100 à 100 7/8, et est resté à 100 7/8.

BOURSE DE LONDRES. — 23 août. — Les consolidés sont calmes : 96 3/8 1/2 au comptant et pour compte. — Dette active d'Espagne 21 21 1/4; 3 0/0 do 38. — Nord 14 3/8 5/8.

BOURSE D'AMSTERDAM. — 22 août. — 2 1/2 holl. 58 15/16; 5 0/0 d'Espagne 15 9/16; 3 0/0 do 39 7/8; 3 0/0 do int. 35 13/16.

BOURSE DE BERLIN. — 21 août. — 5 0/0 107 1/4 papier, 106 3/4 argent; 4 1/2 0/0 104 3/8 papier, 103 7/8 argent; 3 1/2 0/0 89 1/8 papier, 88 3/4 argent.

BOURSE DE VIENNE. — 22 août. — 5 0/0 96 3/4. — Banque 1,238. — Paris 140; Londres 11.40.

BOURSE DE MADRID — 19 août. — Au comptant, 3 0/0 36 11/16; à terme 3 0/0 36 11/16 3/4; 4 0/0 15 1/2 à 1/4; 5 0/0 17 1/4 1/8. Banque de Saint-Ferdinand 100 argent. — Changes : Londres 51 argent; Paris 5.27.

FEUILLE DE COMMERCE.

PARIS, 24 août.

HALLE AUX FARINES.

Peu d'arrivages, peu de ventes, calme complet. Les cours, cotés à la halle d'hier, sont purement nominaux; pour vendre quelques parties tant soit peu importantes, il faudrait céder au-dessous.

Les marchés de blé ont tous offert une baisse de 75 c. à 1 fr. par sac d'un hectolitre et demi sur les blés vieux, et de 50 c. sur les blés nouveaux.

Peu d'affaires en blés et cours stationnaires.

Sur les seigles, les offres sont plus nombreuses à livrer pour deux à trois mois, de 14.25 à 14.50 les 115 kil. réglés, 110 kil. naturel. En disponible, le cours est de 13.75 à 14 fr. les 115 kil. réglés.

Moins demandés, les escourgeons se livrent à 15 fr les 100 kil. L'orge nouvelle vaut 12 à 12.50 les 100 kil. hors Paris.

Il se fait peu de transactions en avoines, et leurs cours n'ont pas varié.

Il en est de même des issues.

VINS. — BERCY, 23 août.

Nous n'avons reçu, cette semaine, que des vins du Cher, de Vouvrai et d'Orléans, par chemins de fer, et des vins de la Bourgogne.

Les affaires ont été fort actives; mais les prix n'ont pas varié.

Le temps est toujours très favorable à la vigne; partout le raisin tourne, et on espère faire de bons vins si le beau temps continue.

DECÈS ET INHUMATIONS

Du 22 août.

M. Boudel, 30 ans, rue de la Grande-Friperie, 7.— M. Gallais, 56 ans, rue de la Cossonnerie, 28. — Mme Carré, 37 ans, passage du Désir, 8. — M. Brunet, 26 ans, passage de l'Etoile, 1. — Mlle Piesvaux, 20 ans, passage de la Trinité, 74.—M. Malpar, 52 ans, rue de Montreuil, 84. — M. Villemot, 80 ans, rue Saint-Antoine, 123.—Mme Carpentier, 25 ans, rue de Charonne, 99.—M. Lignac, 72 ans, rue Rousselet, 33.

SPECTACLES DU 25 AOUT.

Opéra—Robert-le-Diable.
Français.— Mathurin Regnier.
Opéra-Comique — La Fée aux Roses.
Odéon—
Variétés— Un fameux numéro, la Gotton de Béranger, Danses espagnoles.
Gymnase—La Marraine, Mercadet.
Montansier— Le Chapeau de paille d'Italie, En manches.
P.-St-Martin—Salvator Rosa.
Ambigu—La Rose et le Croquemort.
Gaîté—Les Sept Châteaux du Diable.
Cirque (boul. du Temple)—L'Ours.
Folies—La Femme, Blondette, Tierce, Monde.
Délassemens —La Grisette et l'Héritière, le Monstre et le Pharmacien, le Colporteur.
Comte— Le Chat botté, Nuit et jour.
Cirque (Champs-Elysées)—Exercices d'équitation.
Hippodrome—Fête équestre.
Robert Houdin.—Tous les jours, à 8 heures.
Salle Lacaze (Ch.-Elysées).—Tous les soirs à 8 heures.

Imprimerie BONIFACE, rue des Bons-Enfans, 19.